

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2160

5 novembre 2009

SOMMAIRE

Advanced Risk Private Equity Sàrl SICAR	103678	Invest 2000 S.A.	103634
Anchor Luxembourg S.A.	103658	Lacuna	103635
Avery Dennison Luxembourg Export Sales S.à r.l.	103638	La Norma Ubic S.A.	103662
Avery Dennison Luxembourg Sales S.à r.l.	103638	La Norma Ubic S.A., SPF	103662
BBL S.à r.l.	103639	Lecod Investments S.A.	103634
Beauritz S.A.	103675	Le Lapin	103636
Bethel Investment S.A.	103676	Luxembourg Rent Equipment Holding S.A.	103643
BPT Arista SA SICAV-SIF	103679	Luxlife	103640
BPT Hansa Lux SICAV-SIF	103652	Macquarie Office Europe No1 S.à r.l. ...	103677
Bryce Invest S.A.	103680	Macquarie Office Germany Atrium S.à r.l.	103677
Burryi S.à r.l.	103680	Maya House S.A.	103667
Business Consult S.A.	103676	MEIF Luxembourg Holdings S.A.	103679
Celialux S.A.	103644	Najade S.A.	103635
Centre d'Echelles et de Matériel S.à r.l. ...	103641	Noemes Development S.à r.l.	103672
Champs Finances Holding S.A.	103637	OIRP Investment 7 S.à r.l.	103677
Cixi Investments S.à r.l.	103639	Omnium Africain d'Investissements (O.A.I.)	103643
CM Capital Markets Europe S.A.	103641	Origan S.A.	103636
Compagnie Financière Française S.A. ...	103636	Ortus S.A.	103635
Delphi Global Holdings S.à r.l.	103680	PIAM Fund	103644
Delphi Technologies Holding S.à r.l.	103678	Repeg Holdings Lux, Sàrl	103643
Etablissements C.P. BOURG (Luxembourg)	103641	Rodelux S.A.	103667
Euro Sea Trading S.A.	103672	Rodelux S.A., société de gestion de patrimoine familial	103667
Fenzi S.A.	103656	Skala Investments (Luxembourg) S.à r.l.	103644
Financière Participations S.A.	103677	Société d'Investissements Ferroviaires ..	103675
Fleurs Carlo Warnier	103667	Société d'Investissements Ferroviaires ..	103675
GDF Suez LNG Liquefaction S.A.	103642	Société d'Investissements Ferroviaires ..	103675
GEE Hospitality Group S.A.	103667	Trade Platinum Services	103641
Golfstar S.A.	103678	Transports Gansen s.à r.l.	103642
HARROGATE Aktiengesellschaft - société de gestion de patrimoine familial	103676	Truffle S.A.	103637
Hôtel de Foetz S.A.	103642	WP Roaming III S.à r.l.	103656
International Investment Services	103634		

Invest 2000 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 7A, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 37.937.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

de notre société qui se tiendra au siège social en date du 23 novembre 2009 à 10.00 heures avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes au 31 décembre 2008;
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2008;
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes;
4. Acceptation des démissions des administrateurs;
5. Election de nouveaux administrateurs;
6. Changement du siège social;
7. Question de la dissolution de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée;
8. Divers.

Le conseil d'administration.

Référence de publication: 2009136158/19.

Lecod Investments S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 36.335.

Messrs Shareholders are hereby convened to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING,

which will be held on November 24, 2009 at 9:00 a.m. at the registered office, with the following agenda:

Agenda:

1. Submission of the management report of the Board of Directors and the report of the Statutory Auditor
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at June 30, 2009
3. Discharge of the Directors and Statutory Auditor
4. Miscellaneous.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2009136971/795/15.

International Investment Services, Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 38.203.

Le quorum requis par l'article 67-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales n'ayant pas été atteint lors de l'Assemblée Générale Statutaire tenue exceptionnellement le 12 octobre 2009, l'assemblée n'a pas pu statuer sur l'ordre du jour.

AVIS DE CONVOCATION

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 07 décembre 2009 à 10:00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

- Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Les décisions sur l'ordre du jour seront prises quelle que soit la portion des actions présentes ou représentées et pour autant qu'au moins les deux tiers des voix des actionnaires présents ou représentés se soient prononcés en faveur de telles décisions.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009136976/795/20.

Lacuna, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 74.776.

Die Aktionäre der Lacuna werden hiermit zu einer

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

der Aktionäre die am 25. November 2009 um 11:00 Uhr in 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxemburg-Strassen mit folgender Tagesordnung abgehalten wird:

Tagesordnung:

1. Bericht des Verwaltungsrates und des Wirtschaftsprüfers
2. Billigung der Bilanz zum 30. Juni 2009 sowie der Gewinn- und Verlustrechnung für das am 30. Juni 2009 abgelaufene Geschäftsjahr
3. Entlastung der Verwaltungsratsmitglieder
4. Wahl bzw. Wiederwahl der Verwaltungsratsmitglieder und des Wirtschaftsprüfers bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung
5. Ertragsverwendung
6. Verschiedenes

Die Punkte auf der Tagesordnung unterliegen keiner Anwesenheitsbedingung und die Beschlüsse werden durch die einfache Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Aktionäre gefasst.

Aktionäre, die ihren Aktienbestand in einem Depot bei einer Bank unterhalten, werden gebeten, ihre Depotbank mit der Übersendung einer Depotbestandsbescheinigung, die bestätigt, dass die Aktien bis nach der Generalversammlung gesperrt gehalten werden, an die Gesellschaft zu beauftragen. Die Depotbestandsbescheinigung muss der Gesellschaft fünf Tage vor der Generalversammlung vorliegen.

Entsprechende Vertretungsvollmachten können bei der Zentralverwaltungsstelle der Lacuna (DZ BANK International S.A.) unter der Telefonnummer 00352 / 44 903 - 4025 oder unter der Fax-Nummer 00352 / 44 903 - 4009 angefordert werden.

Luxemburg, im November 2009.

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2009136972/755/29.

Najade S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5401 Ahn, 7, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 139.029.

Sie werden hiermit zu einer

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

der Aktionäre der NAJADE S.A., welche am 13. November 2009 um 15.00 Uhr am Gesellschaftssitz mit der nachfolgenden Tagesordnung stattfinden wird, eingeladen:

Tagesordnung:

1. Berichte des Verwaltungsrates und des Kommissars
2. Vorlage und Genehmigung der Bilanz und Gewinn- und Verlustrechnung per 31.12.2008
3. Beschlussfassung über Gewinnverwendung
4. Entlastung des Verwaltungsrates und des Kommissars
5. Verschiedenes

Im Namen und Auftrag des Verwaltungsrates.

Référence de publication: 2009129595/17.

Ortus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5401 Ahn, 7, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 129.538.

Sie werden hiermit zu einer

ORDENTLICHEN HAUPTVERSAMMLUNG

der Aktionäre der Ortus S.A., welche am 13. November 2009 um 10.00 Uhr am Gesellschaftssitz mit der nachfolgenden Tagesordnung stattfinden wird, eingeladen:

Tagesordnung:

1. Berichte des Verwaltungsrates und des Kommissars
2. Vorlage und Genehmigung der Bilanz und Gewinn- und Verlustrechnung per 31.12.2008
3. Beschlussfassung der Gewinnverwendung
4. Entlastung des Verwaltungsrates und des Kommissars
5. Verschiedenes

Im Namen und Auftrag des Verwaltungsrates.

Référence de publication: 2009129597/17.

Compagnie Financière Française S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 45.245.

Mesdames, Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social, 3, rue de la chapelle L-1325 Luxembourg, le 13 novembre 2009 à 10.00 heures avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes;
2. Approbation des bilan, comptes de profits et pertes et affectation des résultats au 31 décembre 2008;
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
4. Question de la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. Election statutaire;
6. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009130695/19.

Le Lapin, Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 86.007.

Messrs. shareholders are hereby convened to attend the

STATUTORY GENERAL MEETING

which is going to be held at the address of the registered office, Luxembourg, on November 13, 2009 at 15.00 o'clock, with the following agenda:

Agenda:

1. Submission of the annual accounts and of the reports of the board of directors and of the statutory auditor.
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at December 31, 2007.
3. Discharge to the directors and to the statutory auditor.
4. Miscellaneous.

The board of directors.

Référence de publication: 2009133254/534/16.

Origan S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7220 Walferdange, 105, route de Diekirch.

R.C.S. Luxembourg B 44.920.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

des actionnaires qui aura lieu de façon extraordinaire le 13 novembre 2009 à 11.00 heures au siège social de la société avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Constatation et approbation du report de la date de l'Assemblée Générale Ordinaire ayant pour objet d'approuver les comptes annuels de l'exercice clôturé au 31 décembre 2008.
2. Présentation et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration ainsi que du rapport de contrôle du Commissaire relatifs à l'exercice clôturé au 31 décembre 2008.
3. Approbation du bilan arrêté au 31 décembre 2008 et du compte de profits et pertes y relatif; affectation du résultat.
4. Ratification de la cooptation d'un Administrateur.
5. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire pour l'exercice de leurs mandats durant l'exercice clôturé au 31 décembre 2008.
6. Divers.

Pour prendre part à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs actions au porteur cinq jours francs au moins avant la date de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire au 105, route de Diekirch à Walferdange (Luxembourg).

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009132881/565/24.

Truffle S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 120.100.

The shareholders are convened hereby to attend the

ORDINARY MEETING

of the company, which will be held at the headoffice, on *November 13, 2009* at 10.00 a.p.

Agenda:

1. Approval of the reports of the Board of Directors and of the Statutory Auditor.
2. Approval of the balance-sheet and profit and loss statement as at June 30, 2009 and allotment of results.
3. Discharge to the Directors and the Statutory Auditor in respect of the carrying out of their duties during the fiscal year ending June 30, 2009.
4. Continuation of the activity of the Company despite a loss of more than the half of the capital of the Company.
5. Miscellaneous.

THE BOARD OF DIRECTORS.

Référence de publication: 2009133785/1023/17.

Champs Finances Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 39.131.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

des actionnaires qui aura lieu de façon extraordinaire le 13 novembre 2009 à 10h00 au siège social de la société avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

1. Constatation et approbation du report de la date de l'Assemblée Générale Ordinaire ayant pour objet d'approuver les comptes annuels des exercices clôturés au 30 novembre 2007 et au 30 novembre 2008.
2. Présentation et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration ainsi que des rapports de contrôle du Commissaire relatifs aux exercices clôturés au 30 novembre 2007 et au 30 novembre 2008.
3. Approbation des bilans arrêtés au 30 novembre 2007 et au 30 novembre 2008 et des comptes de profits et pertes y relatifs ; affectation des résultats.
4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire pour l'exercice de leurs mandats durant les exercices clôturés au 30 novembre 2007 et au 30 novembre 2008.
5. Nominations statutaires.
6. Divers.

Pour prendre part à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs actions au porteurs cinq jours francs au moins avant la date de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Référence de publication: 2009132882/565/24.

**Avery Dennison Luxembourg Sales S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Avery Dennison Luxembourg Export Sales S.à r.l.).**

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-4801 Rodange, Zone Industrielle Im Grossen Brill.

R.C.S. Luxembourg B 135.222.

In the year two thousand and nine, on the fifteenth day of October.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Avery Dennison Europe GmbH, a company, existing under the laws of Switzerland, having its registered office at Hinterbergstrasse 22, 6330 Cham, Switzerland registered with the trade register of canton of Zug under number CH-170.4.003.824-0,

here represented by Ms. Nathalie Jastrow, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Cham on 12 October 2009.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of Avery Dennison Luxembourg Export Sales S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of EUR 12,500.-, having its registered office at Zone Industrielle P.E.D., Im Grossen Brill, L-4801 Rodange, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 135 222, incorporated pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, on 3 January 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 320, on 7 February 2008 (the "Company"). The articles of association of the Company have not been modified since then.

The Sole Shareholder representing the entire share capital then takes the following resolutions:

First Resolution

The Sole Shareholder decides to change the name of the Company from "Avery Dennison Luxembourg Export Sales S.à r.l." to "Avery Dennison Luxembourg Sales S.à r.l.".

Second Resolution

As a consequence of the above mentioned resolution, article 4 of the articles of incorporation of the Company is amended and shall now read as follows:

" **Art. 4.** The Company will assume the name of Avery Dennison Luxembourg Sales S.à r.l.".

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the appearing persons, this deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, done in Luxembourg, on the day said.

The document having been read to the person appearing known to the notary by his name, first name, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le quinze octobre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Avery Dennison Europe GmbH, une société de droit suisse, ayant son siège social au Hinterbergstrasse 22, 6330 Cham, Suisse, inscrite au registre de commerce du canton de Zug sous le numéro CH-170.4.003.824-0,

ici représentée par Mlle Nathalie Jastrow, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Cham, le 12 octobre 2009.

La procuration signée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

La comparante est l'associé unique (l'"Associé Unique") de Avery Dennison Luxembourg Export Sales S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant un capital social de EUR 12.500,-, ayant son siège social au Zone Industrielle P.E.D., Im Grossen Brill, L-4801 Rodange, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 135.222, constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, en date du 3 janvier 2008, publié au Mémorial C,

Recueil des Sociétés et Associations, numéro 320, en date du 7 février 2008 (la "Société"). Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis cette date.

La comparante, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première Résolution

L'Associé Unique décide de modifier la dénomination de "Avery Dennison Luxembourg Export Sales S.à r.l." à "Avery Dennison Luxembourg Sales S.à r.l."

Deuxième Résolution

A la suite de la résolution susmentionnée, l'article 4 des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 4.** La Société prend la dénomination de Avery Dennison Luxembourg Sales S.à r.l."

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la requête de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, même date qu'en tête des présentes.

L'acte ayant été lu au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état civil et demeure, le comparant a signé, avec le notaire, le présent acte.

Signé: N. JASTROW, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 octobre 2009. Relation: LAC/2009/43770. - Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 octobre 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009136135/76.

(090166755) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2009.

BBL S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 113.511.

Cixi Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 130.492.

—
PROJET DE FUSION

GEMEINSAMER VERSCHMELZUNGSPLAN

Die Geschäftsführer der Gesellschaft luxemburgischen Rechts BBL S.à r.l. und der Geschäftsführerrat der Gesellschaft luxemburgischen Rechts CIXI INVESTMENTS S.à r.l. haben folgenden gemeinsamen Verschmelzungsplan aufgestellt, gemäss den Bestimmungen des Artikels 261 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, in dessen abgeänderter Form:

I. Die fusionierenden Gesellschaften

Die Gesellschaft mit beschränkter Haft BBL S.à r.l. (die "Aufnehmende Gesellschaft") hat ihren Sitz in L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich, ist eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Luxembourg unter der Nummer B 113.511 und wurde gemäß Urkunde des Notars Jean Seckler vom 19. Dezember 2005 gegründet, veröffentlicht im Amtsblatt C des Großherzogtums Luxembourg Nummer 724 vom 10. April 2006, welche Statuten gemäß einer Urkunde desselbigen Notars vom 29. Februar 2008 abgeändert wurden, veröffentlicht im Amtsblatt C des Großherzogtums Luxembourg Nummer 1012 vom 24. April 2008.

Die Aufnehmende Gesellschaft hat ein Kapital von neun hundert fünfundzwanzig Tausend Euro (925.000,- EUR), vertreten durch siebenunddreißig Tausend (37.000) Anteile, mit einem Nominalwert von je fünfundzwanzig Euro (25,- EUR).

Die Gesellschaft mit beschränkter Haft CIXI INVESTMENTS S.à r.l. (die "Übertragende Gesellschaft") hat ihren Sitz in L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich, ist eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Luxembourg unter der Nummer B 130.492 und wurde gemäß Urkunde des Notars Jean Seckler vom 12. Juli 2007 gegründet, veröffentlicht im Amtsblatt C des Großherzogtums Luxembourg Nummer 2044 vom 20. September 2007.

Die Übertragende Gesellschaft hat ein Kapital von zwölf Tausend fünfhundert Euro (12.500,- EUR), vertreten durch zweihundertfünfzig (250) Anteile, mit einem Nominalwert von je fünfzig Euro (50,- EUR).

Die Aufnehmende Gesellschaft ist eine 100% Tochter der Übertragenden Gesellschaft.

II. Umtauschverhältnis der Anteile, Ausgleichsleistung, Änderung der Anteilinhaber

Das Umtauschverhältnis wird wie folgt festgelegt:

Ein (1) Anteil der Übertragenden Gesellschaft wird gegen hundert achtundvierzig (148) bestehende Anteile der Aufnehmenden Gesellschaft getauscht. Es werden keine neuen Anteile ausgegeben.

Im Rahmen dieses Umtausches wird keine Ausgleichszahlung geleistet.

III. Vermögensübertragung

Die Übertragende Gesellschaft überträgt ihr Vermögen als Ganzes mit allen Rechten und Pflichten unter Auflösung ohne Abwicklung auf die Aufnehmende Gesellschaft als übernehmende Gesellschaft.

IV. Verschmelzungstichtag

Gemäß den Bestimmungen des Artikels 272 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, in dessen abgeänderter Form, gilt die Verschmelzung unter den zu verschmelzenden Gesellschaften und deren Anteilinhabern mit dem Datum der notariellen Urkunde welche die Zustimmung der Anteilinhaber feststellt.

Die Verschmelzung wird Dritten gegenüber wirksam mit dem Datum der Eintragung der Verschmelzung in das Handelsregister Luxemburg.

Die Übertragung des Vermögens der Übertragenden Gesellschaft erfolgt hinsichtlich bilanz- und buchhaltungstechnischer Zwecke mit Wirkung zum 1. November 2009. Demensprechend gelten ab 1. November 2009 die Handlungen der Übertragenden Gesellschaft als für Rechnung der Aufnehmenden Gesellschaft vorgenommen.

Ab dem 1. November 2009 werden die Anteilinhaber dann auch am Gewinn der Aufnehmenden Gesellschaft beteiligt.

V. Schlussbilanz

Der Verschmelzung wird eine Bilanz der Übertragenden Gesellschaft zum 31. Oktober 2009 zugrunde gelegt, aus der sich die Bewertung des Vermögens der Übertragenden Gesellschaft zu dem Datum ergibt.

VI. Gegenleistung

Die Übertragung des Vermögens der Übertragenden Gesellschaft auf die Aufnehmende Gesellschaft erfolgt ohne Gegenleistung.

VII. Sonderrechte der Gesellschafter, Organmitglieder und Sachverständiger

Die Anteilinhaber der zu verschmelzenden Gesellschaften hatten bislang keine besonderen Rechte und ihnen werden im Zuge der Verschmelzung auch keine Sonderrechte eingeräumt.

Des Weiteren werden auch den Mitgliedern der Vertretungs-, Verwaltungs-, Leitungs-, Aufsichts- und Kontrollorgane der zu verschmelzenden Gesellschaften sowie den Experten gemäß Artikel 266 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, in dessen abgeänderter Form, keine besonderen Vorteile gewährt.

Luxemburg, den 28. Oktober 2009.

Für die BBL S.à r.l.

Unterschriften

Für die CIXI INVESTMENTS S.à r.l.

Christine Schweitzer / Claude CRAUSER

Référence de publication: 2009136275/67.

(090167119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2009.

Luxlife, Société Anonyme.

Capital social: EUR 4.750.000,00.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 80, place de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 41.013.

Extrait de la résolution circulaire du conseil d'administration en date du 30 novembre 2007

Conformément aux dispositions des articles 12 (dernier alinéa) et 15 des statuts, le conseil d'administration:

2) met fin au mandat de Directeur Délégué de Monsieur Christophe Georges Michel Leroy, résidant au n° 1 Allée des Fauvettes, F-57335 Marange-Silvange.

3) décide de nommer, en remplacement de Monsieur Christophe Georges Michel Leroy, résidant au n° 1 Allée des Fauvettes, F-57335 Marange-Silvange, Monsieur Alain Arnswald, résidant au n° 12 rue Jules Ferry, F-57390 Russange, en qualité de Directeur Délégué et de lui déléguer ses pouvoirs en ce qui concerne la gestion journalière de la société.

Pour extrait certifié conforme

Signature

Le Directeur Délégué

Référence de publication: 2009135588/18.

(090163551) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2009.

TPS, Trade Platinum Services, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 1, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 110.339.

—
Résolution des actionnaires en assemblée générale extraordinaire + le 5 octobre 2007

Ordre du jour:

Nomination de Laure Knafo, née le 25 juin 1984 à Lyon (France), demeurant 70 rue Fontaine aux Fonds B-6769 Gerouville, en qualité de Gérant, avec pouvoir de signature, de la sàrl Trade Platinum Services, à compter de ce jour, et acceptation de la démission de Monsieur Franck Amouyal, gérant démissionnaire à compter de ce jour, domicilié à L-1258 Luxembourg, 1, rue Jean-Pierre Brasseur.

Nomination à compter de ce jour de Monsieur Franck Amouyal, en qualité de gérant administratif sans pouvoir de signature, domicilié à L-1258 Luxembourg, 1, rue Jean-Pierre Brasseur.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 15 heures 30.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal en 3 exemplaires,

Lequel après lecture a été signé pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Luxembourg, le 5 octobre 2007.

POUR EXTRAIT CONFORME

Laure Knafo / Franck Amouyal

Référence de publication: 2009135587/21.

(090163541) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2009.

Etablissements C.P. BOURG (Luxembourg), Société Anonyme.

Siège social: L-7257 Helmsange, 14, Millewee.

R.C.S. Luxembourg B 9.635.

—
Le bilan au 31 mars 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

c.p. bourg Luxembourg S.A.

B.P. 85 - Millewee, 14

L-7201 WALFERDANGE

Signature

Référence de publication: 2009135501/13.

(090163566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2009.

Centre d'Echelles et de Matériel S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3385 Noertzange, 13, route de Kayl.

R.C.S. Luxembourg B 55.313.

—
Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2009135497/9.

(090163514) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2009.

CM Capital Markets Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21-25, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 60.697.

—
Le bilan et annexes au 31 décembre 2008 ont été enregistrés et déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009135486/11.

(090163601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2009.

GDF Suez LNG Liquefaction S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 76, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 95.782.

Conseil d'administration: démissions / nominations

L'assemblée générale ordinaire en sa séance du 21 mars 2008 a nommé définitivement en qualité d'administrateur Mme Marleen Delvaux, demeurant Tiensevest 56 à B-3000 Leuven (Belgique) appelée provisoirement en qualité d'administrateur par le Conseil d'administration du 25 juin 2007. Ce mandat viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2012.

L'assemblée générale ordinaire en sa séance du 23 mars 2009 a:

- pris acte de la démission de son mandat d'administrateur de M. Hakem Benkatbach, demeurant Rue des Fawes 67 à B-4141 Louveigné (Belgique) avec effet au 23 mars 2009.

- nommé en qualité d'administrateur Mme Florence Poncelet, demeurant à Presseux, Devant le Spinet 19 à B-6800 Libramont-Chevigny (Belgique), pour achever le mandat d'administrateur de M. Hakem Benkatbach. Ce mandat viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2012.

- nommé définitivement en qualité d'administrateur:

M. Jean-Luc Colonna, résidant professionnellement à GDF SUEZ, Immeuble Colisée IV, 14 rue Fructidor à F-75818 Paris Cedex 17 (France);

M. François Cahagne, résidant professionnellement à GDF SUEZ, Immeuble Colisée IV, 14 rue Fructidor à F-75818 Paris Cedex 17 (France);

Mme Angélique Wettly-Goulay, résidant professionnellement à GDF SUEZ, Immeuble Colisée TV, 14 rue Fructidor à F-75818 Paris Cedex 17 (France).

MM. Jean-Luc Colonna, François Cahagne et Mme Angélique Wettly-Goulay avaient été appelés provisoirement en qualité d'administrateur par le Conseil d'administration du 15 décembre 2008.

Ces mandats viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2012.

- renouvelé le mandat d'administrateur de M. Ignace Braeckman, demeurant Oudenaardsesteenweg 36 à B-9000 Gand (Belgique). Ce mandat viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 2009.

J. BRACKENIER / I. BRAECKMAN

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009135591/34.

(090163595) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2009.

Transports Gansen s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8835 Folschette, 8, rue de Bettborn.

R.C.S. Luxembourg B 96.688.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2009135499/9.

(090163507) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2009.

Hôtel de Foetz S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, 1, rue de l'Avenir.

R.C.S. Luxembourg B 40.069.

Le bilan au 31/12/2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'administration

Signatures

Référence de publication: 2009135488/11.

(090163480) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2009.

Repeg Holdings Lux, Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 7.569.750,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 84.396.

—
Extrait des décisions prises par l'associé unique en date du 16 octobre 2009

Première résolution

L'Associé Unique accepte la démission de M. Alain HEINZ de son poste de gérant de la société avec effet au 02 février 2009.

Deuxième résolution

L'Associé Unique nomme M. Emmanuel MOUGEOLLE, résidant professionnellement au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, au poste de gérant de la société avec effet au 02 février 2009 pour une durée indéterminée.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2009135593/18.

(090163749) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2009.

Luxembourg Rent Equipment Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 30.475.

—
Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration le 19 octobre 2009

- Monsieur Alain Geurts, Administrateur, né le 13 septembre 1962 à Nioki (République Démocratique du Congo), demeurant professionnellement au 12, rue Eugène Ruppert, L- 2453 Luxembourg est nommé, avec effet rétroactif au 1^{er} septembre 2009, Président du Conseil d'Administration. Il occupera cette fonction pendant toute la durée de son mandat d'Administrateur dans la Société.

Pour extrait conforme

Pour LUXEMBOURG RENT EQUIPMENT HOLDING S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009135592/16.

(090163603) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2009.

Omnium Africain d'Investissements (O.A.I.), Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 20.721.

—
Société anonyme holding constituée suivant acte reçu par Maître Georges d'HUART, notaire de résidence à Pétange, en date du 15 juillet 1983, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C N° 271 du 13 octobre 1983. Les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le même notaire, en date du 28 juillet 1989, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C N°23 du 20 janvier 1990, et en date du 18 juin 1993, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C N° 468 du 11 octobre 1993. Le capital social a été converti en euros dans le cadre des dispositions de la loi du 10 décembre 1998, suivant assemblée générale du 21 décembre 2001, extrait publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N° 851 du 5 juin 2002.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 OCT. 2009.

OMNIUM AFRICAIN D'INVESTISSEMENTS (O.A.I.)

Société anonyme holding

Signature

Référence de publication: 2009135164/20.

(090163335) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2009.

Skala Investments (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 112.412.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Skala Investments (Luxembourg) S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009135163/12.

(090163356) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2009.

PIAM Fund, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 1A, rue Pierre d'Aspelt.

R.C.S. Luxembourg B 135.897.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009135162/10.

(090163533) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2009.

Celialux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 148.752.

STATUTES

In the year two thousand and nine,
on the fourteenth day of October.

Before the undersigned Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg,
there appeared:

"Rilkeary S.A.", a company incorporated and existing under the laws of Uruguay, established and having its registered office at Canelones 1090 Montevideo, Uruguay,

represented by:

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.", in short "INTERCONSULT", a "société anonyme" governed by Luxembourg law, established and having its registered office in 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, here again represented by

- a) Mrs Carine AGOSTINI, employee, with professional address at 7 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg,
 - b) Mrs Angelina SCARCELLI, employee, with professional address at 7 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg,
- both acting as authorized signatories of said company with joined signing power,
by virtue of a proxy given under private seal on 24 November 2006,

a copy of which proxy, after been signed "in varietur" by all appearing persons and the undersigned notary will remain annexed to the present deed for registration purposes.

Such appearing party, acting in his here above stated capacity, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a public limited company (société anonyme) which he declares organize and the articles of incorporation of which shall be as follows:

I. Name. Duration. Object, Registered Office

Art. 1. There is hereby established by the subscriber and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a société anonyme, under the name of "Celialux S.A." (hereinafter the "Company").

Art. 2. The Company is established for an unlimited duration.

Art. 3. The company's main purpose is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in any enterprises in any form whatsoever, as well as to the administration, management, control and development of those participations.

The company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents, grant to the companies in which it has participating interests any support, loans, advances or guarantees.

The company may carry out any other securities, financial, industrial or commercial activity, directly or indirectly connected with its objects and maintain a commercial establishment open to the public. It may also conduct all real estate transactions, such as buying, selling, renting, development and management of real estate.

The company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension.

Art. 4. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors.

In the event that the board of directors determines that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent, that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

II. Corporate Capital. Shares

Art. 5. The corporate share capital is set at THIRTY-ONE THOUSAND EURO (31,000.- EUR) consisting of three hundred and ten (310) shares with a par value of ONE HUNDRED EURO (100.- EUR) per share.

The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation. The Company may, to the extent and under terms permitted by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), redeem its own shares.

Art. 6. The shares of the Company may be in registered form or in bearer form or partly in one form or the other form, at the option of the shareholders subject to the restrictions foreseen by Law.

A register of registered shares will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register will contain all the information required by article 39 of the Law. Ownership of registered shares will be established by inscription in the said register. Certificates of these inscriptions shall be issued and signed by two directors or, if the Company as only one director, by this director.

The Company may issue certificates representing bearer shares. The bearer shares will bear the requirements provided for by article 41 of the Law and will be signed by two directors or, if the Company as only one director, by this director.

The signature may either be manual, in facsimile or affixed by mean of a stamp. However, one of the signature may be affixed by a person delegated for that purpose by the board of directors. In such a case, the signature must be manual. A certified copy of the deed delegating power for this purpose to a person who is not a member of the board of directors, must be filed in accordance with §§1 and two of the Law.

The Company will recognize only one holder per share; in case a share is held by more than one person, the persons claiming ownership of the share will have to name a unique proxy to present the share in relation to the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as the sole owner in relation to the Company.

III. General meetings of Shareholders Decision of the sole shareholder

Art. 7. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company. In case the Company has only one shareholder, such shareholder exercises all the powers granted to the general meeting of shareholders.

The general meeting is convened by the board of directors. It may also be convoked by request of shareholders representing at least one tenth of the Company's share capital.

Art. 8. The annual general meeting of shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the twentieth day in the month of May of each year at 11.00 a.m.. If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

The quorum and time required by Law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing, cable, telegram, telex or facsimile.

Except as otherwise required by Law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present or represented.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting the meeting may be held without prior notice or publication.

Decision taken in a general meeting of shareholders must be recorded in minutes signed by the members of the board (bureau) and by the shareholders requesting to sign. In case of a sole shareholder, these decisions are recorded in minutes.

All shareholders may participate to a general meeting of shareholders by way of vidéoconférence or by any other similar means of communication allowing their identification. These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

IV. Board of Directors

Art. 9. The Company shall be managed by a board of directors composed of three (3) members at least who need not be shareholders of the Company. However, in case the Company is incorporated by a sole shareholder or that it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder left, the composition of the board of director may be limited to one (1) member only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more than one shareholders in the Company.

The directors shall be elected by the shareholders at their annual general meeting which shall determine their number, remuneration and term of office. The term of the office of a director may not exceed six (6) years and the directors shall hold office until their successors are elected.

The directors are elected by a simple majority vote of the shares present or represented.

Any director may be removed with or without cause by the general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, this vacancy may be filled out on a temporary basis until the next meeting of shareholders, by observing the applicable legal prescriptions.

Art. 10. The board of directors shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of shareholders and of the board of directors, but in his absence, the shareholders or the board of directors may appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors must be given to directors twenty-four hours at least in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each director in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of directors.

Any directors may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another director as his proxy.

A director may represent more than one of his colleagues.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by way of visioconference or by any other similar means of communication allowing their identification. These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The meeting held by such means of communication is reputed held at the registered office of the Company.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least half of the directors are present or represented at a meeting of the board of directors.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the directors present or represented at such meeting. In case of tie, the chairman of the board of directors shall have a casting vote.

The board of directors may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 11. The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two directors. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two directors. In case the board of directors is composed of one director only, the sole director shall sign these documents.

Art. 12. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by Law or by these articles of incorporation to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

In case the Company has only one director, such director exercises all the powers granted to the board of directors.

According to article 60 of the Law, the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers, managers or other agents, associate or not, acting alone or jointly. Their nomination, revocation and powers shall be settled by a resolution of the board of directors. The delegation to a member of the board of directors shall entail the obligation for the board of directors to report each year to the ordinary general meeting on the salary, fees and any advantages granted to the delegate. The Company may also grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

Art. 13. The Company will be bound by the joint signature of two (2) directors or the sole signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors. In case the board of directors is composed of one (1) member only, the Company will be bound by the signature of the sole director.

V. Supervision of the Company

Art. 14. The operations of the Company shall be supervised by one (1) or several statutory auditors, which may be shareholders or not. The general meeting of shareholders shall appoint the statutory auditors, and shall determine their number, remuneration and term of office which may not exceed six (6) years.

VI. Accounting year. Balance

Art. 15. The accounting year of the Company shall begin on first January of each year and shall terminate on thirty-one December of the same year.

Art. 16. From the annual net profits of the Company, five per cent (5 %) shall be allocated to the reserve required by Law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company as stated in article 5 hereof or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 hereof.

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the board of directors, will determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of.

Interim dividends may be distributed by observing the terms and conditions foreseen by Law.

VII. Liquidation

Art. 17. In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

VIII. Amendment of the articles of incorporation

Art. 18. These articles of incorporation may be amended by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the conditions of quorum and majority foreseen in article 67-1 of the Law.

IX. Final clause - Applicable law

Art. 19. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the Law.

Transitional dispositions

1) The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on 31 December 2009.

2) The first annual general meeting of shareholders shall be held in 2010.

Subscription and payment

All the shares have been subscribed by "Rilkeary S.A.", above-mentioned.

All the shares have been entirely paid-in cash so that the amount of THIRTY-ONE THOUSAND EURO (31'000.- EUR) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 26 of the Law and expressly states that they have been fulfilled.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately thousand euro.

Resolutions of the sole shareholder

The above named person, representing the entire subscribed capital has immediately taken the following resolutions.

1. The number of directors is fixed at three (3) and the number of statutory auditors at one (1).

2. The following persons are appointed directors:

a) Mr Alexis KAMAROWSKY, Company Director, born in Bad Rothenfelde (Germany), on 10 April 1947, residing professionally at 7 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;

b) Mr Federigo CANNIZZARO di BELMONTINO, Lawyer, born in La Spezia (Italy), on 12 September 1964, residing professionally at 7 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;

c) Mr Jean-Marc DEBATY, Company Director, born in Rocourt (Belgium), on 11 March 1966, with professional address at 7 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.

3. The following company is appointed statutory auditor:

"LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.", in short "INTERCONSULT", a société anonyme governed by the laws of Luxembourg, established and having its registered office at 7 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B number 40312).

4. The term of office of the director and of the statutory auditor shall end at the general meeting called to approve the accounts of the accounting year 2014.

5. The address of the Company is set at 7 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the appearing persons, said persons appearing signed together with the notary, the present original deed.

Suït la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille neuf,

le quatorze octobre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

"Rilbeary S.A.", une société constituée et existant sous les lois d'Uruguay, établie et ayant son siège social à Canelones 1090 Montevideo, Uruguay,

ici représentée par:

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.", en abrégé "INTERCONSULT", une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 7 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg,

ici également représentée par:

a) Madame Carine AGOSTINI, employée privée, avec adresse professionnelle au 7 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;

b) Madame Angelina SCARCELLI, employée privée, avec adresse professionnelle au 7 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;

agissant en leurs qualités de signataires autorisés de la Société avec pouvoir de signature conjointe,

en vertu d'une procuration sous seing privé délivrée, le 24 novembre 2006,

Une copie de ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par tous les comparants à l'acte et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte à des fins d'enregistrement

Laquelle partie comparante, aux termes de la capacité avec laquelle il agit, a requis le notaire instrumentaire de dresser acte d'une société anonyme qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

I. Nom. Durée. Objet. Siège Social

Art. 1^{er}. Il est formé par le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme, sous la dénomination de "Celialux S.A." (ci-après la "Société").

Art. 2. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. L'objet principal de la société est la réalisation de toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public. Elle pourra également faire toutes les opérations immobilières, telles que l'achat, la vente, la location, l'exploitation et la gestion d'immeubles.

La société prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

II. Capital social - Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000,- EUR) consistant en trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (100,- EUR) chacune.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2. de la Loi.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour présenter l'action à l'égard de la société. La société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

III. Assemblées générales des Actionnaires Décisions de l'actionnaire unique

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le vingtième jour du mois de mai de chaque année à 11.00 heures. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopie une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

IV. Conseil d'Administration

Art. 9. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 10. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie une autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 11. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. La Société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature. V. Surveillance de la Société

Art. 14. Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

VI. Exercice social - Bilan

Art. 15. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

Art. 16. Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et en tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

VII. Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

VIII. Modification des statuts

Art. 18. Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

IX. Dispositions finales - Loi applicable

Art. 19. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2009.

2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en 2010.

Souscription et Libération

Toutes les actions ont été souscrites par la société "Rilkeary S.A.", préqualifiée.

Toutes les actions ont été intégralement libérées en numéraire, de sorte que la somme de TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000,- EUR) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi et déclare expressément qu'elles sont remplies.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge en raison de sa constitution sont évalués à environ deux mille euros.

Résolutions de l'actionnaire unique

Et aussitôt l'actionnaire unique a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et le nombre des commissaires à un (1).

2. Les personnes suivantes ont été nommées administrateurs:

a) Monsieur Alexis KAMAROWSKY, Directeur de Sociétés, né à Bad Rothenfelde (Allemagne), le 10 avril 1947, demeurant professionnellement au 7 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;

b) Monsieur Federigo CANNIZZARO di BELMONTINO, Juriste, né à La Spezia (Italie), le 12 septembre 1964 demeurant professionnellement au 7 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;

c) Monsieur Jean-Marc DEBATY, Administrateur de Sociétés, né à Rocourt (Belgique), le 11 mars 1966, avec adresse professionnelle au 7 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.

3. La société suivante a été nommée commissaire aux comptes:

"LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.", en abrégé "INTERCONSULT", une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 7 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 40312).

4. Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin à l'assemblée générale amenée à se prononcer sur les comptes de l'année 2014.

5. L'adresse de la Société est établie au 7 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donné aux personnes comparantes connues du notaire instrumentant par leurs nom, prénoms usuels, état et demeure, celles-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. AGOSTINI, A. SCARCELLI, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 14 octobre 2009. Relation: EAC/2009/12315. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009135175/447.

(090163691) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2009.

BPT Hansa Lux SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 122.072.

In the year two thousand and nine, on the twenty-eighth day of the month of September.

Before Us Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

was held an extraordinary general meeting of shareholders of BPT Hansa Lux SICAV-SIF (the "Company"), a société anonyme qualifying as an investment company with variable share capital investment fund ("société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé") with its registered office at 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, incorporated under Luxembourg law by a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg

on 23 October 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 58 of 26 January 2007. The articles of incorporation of the Company (the "Articles") have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx on 28 December 2007, published in the Mémorial number 443 of 21 February 2008.

The extraordinary general meeting was opened by Mr Christoph Lanz, private employee, professionally residing in Luxembourg, in the chair.

The chairman appointed as secretary Ms Emilie De Jonge, private employee, professionally residing in Luxembourg.

The extraordinary general meeting elected as scrutineer Mr Gregory Maghe, private employee, professionally residing in Luxembourg.

The bureau of this extraordinary general meeting (the "Meeting") having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to record that:

I. This Meeting was convened by notices containing the agenda of the Meeting published in:

- the Memorial on 26 August 2009 and 11 September 2009;
- the Letzebuenger Journal on 26 August 2009 and 11 September 2009; and
- Le Quotidien on 26 August 2009 and 11 September 2009;

and by notices containing the agenda sent to all holders of shares in the Company (the "Shareholders") by registered mail on 26 August 2009.

II. The shareholders present or represented at this Meeting and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. The said list and proxies initialled "ne varietur" by the members of the bureau, the shareholders present, the proxies of the represented shareholders and the notary will be annexed to this document, to be registered with this deed.

III. The agenda of the Meeting is the following:

Agenda

1. Amendment of article 2 of the Company's articles of association (the "Articles") in order to allow the Board of Directors to transfer the registered office of the Company to other places in the Grand Duchy of Luxembourg if and to the extent permitted by law by adding the following sentence at the end of the second paragraph of article 2 of the Articles:

"If and to the extent permitted by law, the Board may decide to transfer the registered office of the Company to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg."

2. Addition of a new paragraph 4 to article 22 of the Articles and amendment of article 22 paragraphs 3 to 6 of the Articles to read as follows:

"For the purposes of these Articles of Association:

(a) a "Qualified Majority" shall mean a decision taken by majority vote of 75 % of the votes cast at a shareholder's meeting where a quorum of two-thirds of all the shares in issue, at the date of the meeting, has been reached. If the quorum is not reached at the first meeting, the meeting shall be reconvened. Any reconvened meeting having the same agenda will not be subject to the above quorum requirement and decisions are validly taken by majority vote of 75 % of the votes cast at such reconvened meeting.

(b) subject to the requirements of Luxembourg law, any other reference to a shareholders vote shall mean a decision taken by majority vote of the votes cast at a shareholder's meeting in which there shall be no quorum requirements.

Votes cast shall not include votes attaching to shares in respect of which the shareholder has not taken part in the vote or has abstained or has returned a blank or invalid vote.

The annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Luxembourg law, at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the first Wednesday of the month of May at 11 a.m. (Luxembourg time).

If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day."

The remaining clauses of article 22 of the Articles shall remain unchanged.

IV. It appears from the attendance list that 29.89 % of the Company's capital at the date of the Meeting are present or represented at the present Meeting.

V. Pursuant to article 22 of the Articles decisions at the Meeting will be taken by majority vote of 75% of the shares present or represented at the Meeting, no quorum being required, as a first meeting held on 15 June 2009 could not validly deliberate due to lack of quorum.

VI. As result of the foregoing, this Meeting is regularly constituted and may validly deliberate and vote on the items of the agenda.

After deliberation, the Meeting takes the following resolutions:

First resolution

The Shareholders unanimously decide to amend article 2 of the Articles in order to allow the Board of Directors to transfer the registered office of the Company to other places in the Grand Duchy of Luxembourg if and to the extent permitted by law by adding the following sentence at the end of the second paragraph of article 2 of the Articles:

"If and to the extent permitted by law, the Board may decide to transfer the registered office of the Company to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg."

Second resolution

The Shareholders unanimously decide to add a new paragraph 4 to article 22 of the Articles and to amend paragraphs 3 to 6 of article 22 of the Articles to read as follows:

"For the purposes of these Articles of Association:

(a) a "Qualified Majority" shall mean a decision taken by majority vote of 75 % of the votes cast at a shareholder's meeting where a quorum of two-thirds of all the shares in issue, at the date of the meeting, has been reached. If the quorum is not reached at the first meeting, the meeting shall be reconvened. Any reconvened meeting having the same agenda will not be subject to the above quorum requirement and decisions are validly taken by majority vote of 75 % of the votes cast at such reconvened meeting.

(b) subject to the requirements of Luxembourg law, any other reference to a shareholders vote shall mean a decision taken by majority vote of the votes cast at a shareholder's meeting in which there shall be no quorum requirements.

Votes cast shall not include votes attaching to shares in respect of which the shareholder has not taken part in the vote or has abstained or has returned a blank or invalid vote.

The annual general meeting shall be held in accordance with Luxembourg law at the registered office of the Company or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of the meeting, on the first Wednesday of the month of May at 11 a.m. (Luxembourg time).

If such day is not a bank business day in Luxembourg the annual meeting shall be held on the next following bank business day."

There being no further business on the agenda, the Meeting was thereupon closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, this deed is worded in English, followed by a German translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the German text, the English text shall prevail.

Whereof, this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the Meeting, the members of the bureau of the meeting, all of whom are known to the notary by their names, surnames, civil status and residences, signed together with us, the notary, this original deed.

Es folgt die deutsche Übersetzung des vorangehenden Textes:

Im Jahr zweitausend und neun, am achtundzwanzigsten September.

Vor uns, Maître Henri HELLINCKX, Notar mit Amtssitz in Luxemburg (Großherzogtum Luxemburg),

wurde eine außerordentliche Generalversammlung der Aktionäre von BPT Hansa Lux SICAV-SIF (die "Gesellschaft"), einer Aktiengesellschaft ("société anonyme") welche sich als Spezialfonds - Investmentgesellschaft mit variablen Kapital ("société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé") qualifiziert, mit eingetragenem Sitz in 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxemburg, gegründet nach luxemburgischen Recht am 23. Oktober 2006 mit Urkunde von Me Joseph Elvinger, Notar mit Amtssitz in Luxemburg, die am 26. Januar 2007 im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (das "Mémorial") Nummer 58 veröffentlicht wurde. Die Satzung der Gesellschaft (die "Satzung") wurde zum letzten Mal mit Urkunde von Me Henri Hellinckx, vorbenannt, am 28. Dezember 2007, veröffentlicht im Mémorial Nummer 443 am 21. Februar 2008, geändert.

Die außerordentliche Generalversammlung wurde eröffnet unter dem Vorsitz von Herrn Christoph Lanz, Angestellter, geschäftsansässig in Luxemburg.

Der Vorsitzende bestimmte Frau Emilie De Jonge, Angestellte, geschäftsansässig in Luxemburg, zur Sekretärin.

Die außerordentliche Generalversammlung bestimmte Herrn Gregory Maghe, Angestellter, geschäftsansässig in Luxemburg, zum Stimmenzähler.

Nachdem das Büro der außerordentlichen Generalversammlung (die "Versammlung") auf diese Weise gebildet wurde, erklärte der Vorsitzende und beauftragte den Notar, folgendes festzustellen:

I. Die vorliegende Versammlung wurde einberufen durch Mitteilungen, die die Tagesordnung der Versammlung enthielten und

- am 26. August 2009 und 11. September 2009 im Mémorial,
- am 26. August 2009 und 11. September 2009 im Letzebuenger Journal und
- am 26. August 2009 und 11. September 2009 im Le Quotidien veröffentlicht wurden

sowie durch die Tagesordnung enthaltende Mitteilungen, die per Einschreiben am 26. August 2009 an alle Aktionäre der Gesellschaft (die "Aktionäre") geschickt wurden.

II. Die bei der vorliegenden Versammlung anwesenden oder vertretenen Aktionäre sowie die Anzahl der von ihnen gehaltenen Aktien sind auf der Anwesenheitsliste aufgeführt. Diese Liste sowie die Vollmachten wurden "ne varietur" von den Mitgliedern des Büros, den anwesenden Aktionären, den Vollmachtnehmern der vertretenen Aktionäre sowie dem unterzeichneten Notar paraphiert und werden als Anhang der vorliegenden Urkunde mit dieser bei der Eintragungsbehörde eingereicht.

III. Die Tagesordnung der Versammlung lautet wie folgt:

Tagesordnung

1. Änderung von Artikel 2 der Satzung der Gesellschaft (die "Satzung") durch Hinzufügen des folgenden Satzes am Schluss des zweiten Absatzes von Artikel 2 der Satzung, um dem Verwaltungsrat zu erlauben, den Sitz der Gesellschaft an andere Orte im Großherzogtum Luxemburg zu verlegen, sofern und soweit gesetzlich zulässig:

"Sofern und soweit gesetzlich zulässig, kann der Verwaltungsrat beschließen, den Gesellschaftssitz an einen anderen Ort im Großherzogtum Luxemburg zu verlegen."

2. Hinzufügen von einem neuen Absatz 4 zu Artikel 22 der Satzung und Änderung der Absätze 3 bis 6 von Artikel 22 der Satzung damit diese wie folgt lauten:

"Für Zwecke dieser Satzung gelten folgende Definitionen:

(a) Unter "Qualifizierte Mehrheit" ist eine Entscheidung zu verstehen, die mit Zustimmung einer Mehrheit von 75% der bei einer durch ein entsprechendes Anwesenheits-Quorum von zwei Dritteln aller zum Tag der Versammlung ausgegebenen Aktien beschlussfähigen Versammlung abgegebenen Stimmen gefasst worden ist. Wird das Quorum bei der ersten Einberufung nicht erreicht, findet eine weitere Einberufung der Versammlung statt. Jede Versammlung in zweiter Einberufung hat dieselbe Tagesordnung, unterliegt aber nicht den Anforderungen an das Quorum für die Beschlussfähigkeit, und Beschlüsse können gültig mit Zustimmung einer Mehrheit von 75% der bei einer solchen Versammlung in zweiter Einberufung abgegebenen Stimmen gefasst werden.

(b) vorbehaltlich der Erfordernisse der luxemburgischen Rechtsordnung bezeichnet jede sonstige Bezugnahme auf eine Abstimmung der Aktionäre einen Beschluss, der mit Zustimmung einer Mehrheit der bei einer ohne Anwesenheits-Quorum beschlussfähigen Versammlung abgegebenen Stimmen gefasst worden ist.

Abgegebene Stimmen beinhalten nicht Stimmen im Bezug auf Aktien für die der Aktionär nicht an der Abstimmung teilgenommen, sich enthalten oder einen leeren oder ungültigen Stimmzettel abgegeben hat.

Die jährliche Generalversammlung hat in Übereinstimmung mit luxemburgischem Recht am eingetragenen Sitz der Gesellschaft, oder an einem Ort in Luxemburg, der in der Einberufungsmittteilungen angegeben wird, jeweils am ersten Mittwoch des Monats Mai um 11 Uhr (Luxemburger Zeit) stattzufinden.

Sollte dieser Tag kein Bankarbeitstag in Luxemburg sein, dann ist die jährliche Generalversammlung am nächstfolgenden Bankarbeitstag abzuhalten."

Die restlichen Vorschriften des Artikels 22 der Satzung bleiben unverändert.

IV. Aus der Anwesenheitsliste geht hervor, dass bei der Versammlung 29,89 % des Gesellschaftskapitals am Tag dieser Generalversammlung vertreten oder anwesend sind.

V. Gemäß Artikel 22 der Satzung werden bei der Versammlung Beschlüsse mit Zustimmung einer Mehrheit von 75% der bei der Versammlung anwesenden oder vertretenen Aktien gefasst, das eine erste Versammlung, die am 15 Juni 2009 abgehalten wurde, mangels Quorum nicht rechtmäßig beraten konnte.

VI. Demzufolge ist die Generalversammlung ordnungsgemäß einberufen und kann rechtmäßig über die Tagesordnungspunkte beraten.

Nach Beratung fasst die Versammlung folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Aktionäre beschließen einstimmig Artikel 2 der Satzung durch Hinzufügen des folgenden Satzes am Schluss des zweiten Absatzes von Artikel 2 der Satzung zu ändern, um dem Verwaltungsrat zu erlauben, den Sitz der Gesellschaft an andere Orte im Großherzogtum Luxemburg zu verlegen, sofern und soweit gesetzlich zulässig:

"Sofern und soweit gesetzlich zulässig, kann der Verwaltungsrat beschließen, den Gesellschaftsbesitz an einen anderen Ort im Großherzogtum Luxemburg zu verlegen."

Zweiter Beschluss

Die Aktionäre beschließen einstimmig einen neuen Absatz 4 zu Artikel 22 der Satzung hinzuzufügen und die Absätze 3 bis 6 von Artikel 22 der Satzung zu ändern, damit diese wie folgt lauten:

"Für Zwecke dieser Satzung gelten folgende Definitionen:

(a) Unter "Qualifizierte Mehrheit" ist eine Entscheidung zu verstehen, die mit Zustimmung einer Mehrheit von 75% der bei einer durch ein entsprechendes Anwesenheits-Quorum von zwei Dritteln aller zum Tag der Versammlung ausgegebenen Aktien beschlussfähigen Versammlung abgegebenen Stimmen gefasst worden ist. Wird das Quorum bei der

ersten Einberufung nicht erreicht, findet eine weitere Einberufung der Versammlung statt. Jede Versammlung in zweiter Einberufung hat dieselbe Tagesordnung, unterliegt aber nicht den Anforderungen an das Quorum für die Beschlussfähigkeit, und Beschlüsse können gültig mit Zustimmung einer Mehrheit von 75% der bei einer solchen Versammlung in zweiter Einberufung abgegebenen Stimmen gefasst werden.

(b) vorbehaltlich der Erfordernisse der luxemburgischen Rechtsordnung bezeichnet jede sonstige Bezugnahme auf eine Abstimmung der Aktionäre einen Beschluss, der mit Zustimmung einer Mehrheit der bei einer ohne Anwesenheits-Quorum beschlussfähigen Versammlung abgegebenen Stimmen gefasst worden ist.

Abgegebene Stimmen beinhalten nicht Stimmen im Bezug auf Aktien für die der Aktionär nicht an der Abstimmung teilgenommen, sich enthalten oder einen ungültigen Stimmzettel abgegeben hat.

Die jährliche Generalversammlung hat in Übereinstimmung luxemburgischem Recht am eingetragenen Sitz der Gesellschaft oder an einem Ort in Luxemburg, der in der Einberufungsmitteilung angegeben wird, jeweils am ersten Tag des Monats Mai um 11 Uhr (Luxemburger Zeit) stattzufinden.

Sollte dieser Tag kein Bankarbeitstag in Luxemburg sein, dann ist die jährliche Generalversammlung am nächstfolgenden Bankarbeitstag abzuhalten."

Da keine weiteren Angelegenheiten auf der Tagesordnung der Versammlung stehen, wurde diese daraufhin geschlossen.

Der unterzeichnete Notar, der die englische Sprache spricht und versteht, erklärt hiermit, dass die vorliegende Urkunde auf Wunsch der erschienenen Personen in englischer Sprache, gefolgt von einer deutschen Übersetzung, verfasst wurde. Auf Antrag der erschienenen Personen und im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, soll die englische Version maßgeblich sein.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am zu Beginn dieses Dokumentes genannten Datum erstellt.

Nachdem die Urkunde der Generalversammlung, den Mitgliedern des Büros der Versammlung, die dem Notar alle dem Namen, Vornamen, Personenstand und Wohnsitz nach bekannt sind, verlesen wurde, wurde sie gemeinsam mit dem unterzeichneten Notar unterschrieben.

Gezeichnet: C. LANZ, E. DE JONGE, G. MAGHE und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 7 octobre 2009. Relation: LAC/2009/41550. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur ff. (signé): F. SCHNEIDER.

- FÜR GLEICHLAUTENDE KOPIE - zum Zwecke der Veröffentlichung im Memorial erteilt.

Luxemburg, den 19. Oktober 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009135290/208.

(090163192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2009.

Fenzi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 46.439.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009135280/10.

(090163200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2009.

WP Roaming III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5326 Contern, 15, rue Edmond Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 109.535.

In the year two thousand and nine, on the thirtieth day of the month of September,
Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg,

there appeared

WP Roaming S.à.r.l, a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 15, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern, Luxembourg and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 110.016 represented by Me Susanne Goldacker, maître en droit, residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 30 September 2009 (which shall be registered together with the present deed) being the sole member of WP Roaming III S.à.r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 15, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern, Luxembourg, incorporated by deed of Maître Henri Hellinckx, notary then residing in Mersch, on 29th June 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 1321 of 3rd December 2005 and amended for the last time by deed of Me Joseph

Elvinger, notary residing in Luxembourg, on 29th October 2008 published in the Mémorial number 2881 of 2nd December 2008.

The appearing party declared and requested the notary to record that:

I) The sole member holds all seventy-seven thousand one hundred and eighty-five (77,185) shares in issue in the Company, so that decisions can validly be taken on all items of the agenda.

II) The agenda of the meeting is as follows:

Increase of the issued share capital of the Company to eight million eight hundred fifty -nine thousand two hundred fifty Euro (€8,859,250) by the issue of one hundred thousand (100,000) new shares each with a nominal value of fifty Euro (€50) to WVP Roaming S.à.r.L, a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 15, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern, Luxembourg by contribution in cash of an amount of five million Euro (€5,000,000), subscription and payment of the new shares; allocation of the contribution of cash for an amount of five million Euro (€5,000,000) to the capital account and consequential amendment of the first sentence of article 5 of the Company's articles of incorporation to reflect the total issued share capital of eight million eight hundred fifty-nine thousand two hundred fifty Euro (€ 8,859,250) represented by one hundred seventy-seven thousand one hundred eighty-five (177,185) shares with a nominal value of fifty Euro (€50) each.

The decisions taken by the sole member are as follows:

Sole resolution

It is resolved to increase the issued share capital of the Company to eight million eight hundred fifty-nine thousand two hundred fifty Euro (€8,859,250) by the issue of one hundred thousand (100,000) new shares with a nominal value of fifty Euro (€50) each to be allocated to the share capital.

The new shares referred to above are subscribed and paid in full as follows:

Subscriber	Number of shares subscribed	Payment (€)
WP Roaming S.à.r.l.	100,000	5,000,000
Total	100,000	5,000,000

The subscriber is here represented as aforementioned.

Proof of the full payment of the shares has been given to the undersigned notary.

As a result of the preceding increase of share capital, the first sentence of article 5 of the Company's articles of incorporation is amended so as to read as follows:

"The issued share capital of the Company is set at eight million eight hundred fifty-nine thousand two hundred fifty Euro (€ 8,859,250) divided into one hundred seventy-seven thousand one hundred eighty-five (177,185) shares with a nominal value of fifty Euro (€50.-) each."

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its increase of share capital are estimated at EUR 3,300.-

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the appearing person these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will be prevailing.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day beforementioned.

After reading these minutes the proxy holder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil neuf, le trentième jour du mois de septembre,

Par devant nous, Maître Henri Hellinckx, notaire résidant à Luxembourg,

A comparu

WP Roaming S.à.r.l. une société à responsabilité limitée constituée et existant sous les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 15, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern, Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 110.016, représentée par M^e Susanne Goldacker, maître en droit, résidant au Luxembourg suivant une procuration datée 30 septembre 2009 (qui sera enregistrée ensemble avec le présent acte), étant l'associée unique de WVP Roaming III S.à.r.l. (la "Société"), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 15, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern, Luxembourg, constituée par acte de Maître Henri Hellinckx, alors notaire de résidence à Mersch le 29 juin 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 1321 du 3 décembre 2005 et modifié pour la dernière fois par acte de Me Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, le 29 octobre 2008 publié au Mémorial numéro 2881 du 2 décembre 2009.

La partie comparante a déclaré et requis le notaire d'acter que:

I) L'associée unique détient toutes les soixante-dix-sept mille cent quatre-vingt-cinq (77.185) parts sociales émises de la Société, de sorte que les décisions peuvent être valablement prises sur tous les points à l'ordre du jour.

II) L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Augmentation du capital social émis de la Société à huit millions huit cent cinquante-neuf mille deux cent cinquante Euros (8.859.250€) par l'émission de cent mille (100.000) nouvelles parts sociales chacune avec une valeur nominale de cinquante Euros (50€) à WP Roaming S.à.r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant sous les lois du Luxembourg et ayant son siège social au 15, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern, Luxembourg, par apport en numéraire d'un montant de cinq millions d'Euros (5.000.000€), souscription et paiement des nouvelles parts sociales; affectation de l'apport en numéraire pour un montant de cinq millions d'Euros (5.000.000€) au compte de capital et modification conséquente de la première phrase de l'article 5 des statuts de la Société pour refléter le capital social émis total de huit millions huit cent cinquante-neuf mille deux cent cinquante Euros (8.859.250€) représenté par cent soixante-dix-sept mille cent quatre-vingt-cinq (177.185) parts sociales ayant une valeur nominale de (50€) chacune.

Les décisions prises par l'associée unique sont les suivantes:

Résolution unique

Il est résolu d'augmenter le capital social de la Société émis à huit millions huit cent cinquante-neuf mille deux cent cinquante Euros (8.859.250€) par l'émission de cent mille (100.000) nouvelles parts sociales avec une valeur nominale de cinquante Euros (50€) chacune par apport en numéraire d'un montant de cinq millions d'Euros (5.000.000€) devant être affecté au capital social.

Les nouvelles parts sociales auxquelles il est fait référence ci-dessus ont été souscrites et payées intégralement comme suit:

Souscripteur	Nombre de parts sociales souscrites	Paiement (€)
WP Roaming S.à.r.l.	100.000	5.000.000
Total	100.000	5.000.000

Le souscripteur est ici représenté comme il est dit ci-avant.

Preuve du paiement intégral des parts sociales a été donnée au notaire soussigné.

Suite à cette augmentation de capital, la première phrase de l'article 5 des statuts de la Société est modifiée comme suit:

"Le capital social émis de la Société est fixé à huit millions huit cent cinquante-neuf mille deux cent cinquante Euros (8.859.250€) divisé en cent soixante-dix-sept mille cent quatre-vingt-cinq (177.185) parts sociales d'une valeur nominale de cinquante Euros (50€) chacune."

Dépenses

Les coûts, dépenses, rémunération ou frais sous quelque forme que se soit qui devront être supportés par la Société suite à l'augmentation de son capital social sont estimés à EUR 3.300,-.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle anglais, déclare par les présentes qu'à la demande de la partie comparante, le présent procès-verbal est rédigé en anglais suivi d'une version française, qu'à la demande de la même comparante en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg à la date qu'en tête du présent.

Après avoir lu ce procès-verbal le mandataire a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: S. GOLDACKER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 12 octobre 2009. Relation: LAC/2009/42328. Reçu soixante-quinze euros (75€)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR COPIE CONFORME - délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 19 octobre 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009135289/117.

(090163212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2009.

Anchor Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 60.602.

In the year two thousand and nine, the eighth of October,

Before Me Marline SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of the public limited liability company (société anonyme) "ANCHOR LUXEMBOURG S.A.", having its registered office at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 60.602, incorporated by a deed of Maître Reginald Neuman, notary residing in Luxembourg, on August 22, 1997, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, number 668 of November 28, 1997 (the Articles). The Articles were amended for the last time on May 15, 2000 pursuant to a deed of Me André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 675 of September 20, 2000.

The Meeting is chaired by Fabian Piron, Lawyer, residing in Luxembourg. The Chairman appoints Claire Benedetti, residing in Luxembourg as Secretary of the Meeting.

The Meeting elects Marie Roche, residing in Luxembourg as Scrutineer of the Meeting (the Chairman, the Secretary and the Scrutineer being collectively referred to hereafter as the Bureau of the Meeting).

The shareholders, represented at the Meeting and the number of shares they hold is indicated on an attendance list which will remain attached to the present minutes after having been signed by the representative of the shareholders and the members of the Bureau (the Shareholders)

The proxies from the Shareholders represented at the present Meeting will also remain attached to the present minutes and be signed by all the parties.

This attendance list shows that sixteen thousand four hundred sixty-five (16,465) shares with a nominal value of one hundred American dollars (USD 100.-), representing the entire share capital, are represented at the Meeting so that the Meeting can validly decide on all the issues of the agenda, which has previously been communicated to the Shareholders present or represented, the Shareholders expressly declaring to acknowledge it.

The Shareholders have requested the undersigned notary to record the following:

- I. That the Shareholders hold all the shares in the corporate capital of the Company.
- II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:
 1. creation of two different classes of shares and conversion of the existing shares;
 2. modification of article 3 and 11 of the Articles;
 3. insertion of article 14 regarding the dissolution of the Company in the Articles;
 4. empowerment of any director of the Company or any employee of Loyens & Loeff or Equity Trust Co. (Luxembourg) S.A. to record and reflect the changes in the shareholders' register of the Company; and
 5. Miscellaneous.
- III. That the Shareholders have taken the following resolutions:

First resolution

The Shareholders resolve to create two classes of shares, namely class A shares and class B shares. As a consequence, the sixteen thousand four hundred sixty-five (16,465) existing shares with a nominal value of one hundred American Dollars (USD 100.-) each, representing the entire share capital shall be converted as follows:

- nine thousand seven hundred thirty-two (9,732) shares, being numbers 1 to 380, 3,631 to 7,726 and 11,210 to 16,465 included, shall be converted into nine thousand seven hundred thirty-two (9,732) class A shares with a nominal value of one hundred American Dollars (USD 100.-) each and;

- six thousand seven hundred thirty-three (6,733) shares, being numbers 381 to 3,630 and 7,727 to 11,209 included, shall be converted into six thousand seven hundred thirty-three (6,733) class B shares with a nominal value of one hundred American Dollars (USD 100.-) each.

Second resolution

As a consequence of the above resolution and in order to fix the particular rights and features of each class of shares, the Shareholders resolve to amend the articles 3 and 11 of the Articles which shall henceforth be reworded as follows:

" **Art. 3.** The corporate capital is set at USD 1,646,500.- (one million six hundred forty-six thousand five hundred American Dollars), divided into nine thousand seven hundred thirty-two (9,732) class A shares, being numbers 1 to 380, 3,631 to 7,726 and 11,210 to 16,465 included, with a nominal value of one hundred American Dollars (USD 100.-) each and six thousand seven hundred thirty-three (6,733) class B shares, being numbers 381 to 3,630 and 7,727 to 11,209 included, with a nominal value of one hundred American Dollars (USD 100.-).

Each share, belonging either to class A or class B, entitles its holder to one voting right in the general meeting of shareholders."

" **Art. 11.** The General Meeting of shareholders has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the Company.

The allocation of profits shall be as follows:

- Each year, the holder(s) of class B shares shall be entitled to receive a preferred and cumulative dividend up to USD 20,000,000.- (twenty millions American Dollars); and

- Once the preferred and cumulative dividend mentioned above is paid, any further profit shall be allocated in proportion of the shares held by the holders of the shares are regardless of the class to which they belong."

Third resolution

The Shareholders resolve to insert the article 14 in the Articles which shall be worded as follows:

" **Art. 14.** The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the General Meeting, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles. The General Meeting appoints one or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determines their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the General Meeting, the liquidators have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

The surplus after the realisation of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the Shareholders in proportion to the shares held by each of them regardless of the class to which they belong."

Fourth resolution

The Shareholders resolve to give power and authorise any director of the Company or any employee of Loyens & Loeff or Equity Trust Co. (Luxembourg) S.A., each acting individually with full power of substitution, in the name and on behalf of the Company, to record and reflect the changes in the shareholders' register of the Company.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand two hundred euro (1.200.-EUR).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxy holder of the appearing parties, the proxy holder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

En l'an deux mille neuf, le huit octobre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des actionnaires de ANCHOR LUXEMBOURG S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au L-1855 Luxembourg, 46A, Avenue J.F. Kennedy, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 60.602, constituée suivant un acte de Maître Reginald Neuman, notaire de résidence à Luxembourg, le 22 août 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 668 du 28 novembre 1997 (les Statuts). Les Statuts ont été modifiés pour la dernière fois le 15 mai 2000 suivant un acte de Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 675 du 20 septembre 2000.

L'Assemblée est présidée par Fabian Piron, avocat, résidant à Luxembourg. Le président nomme Claire Benedetti, résidant à Luxembourg en tant que secrétaire de l'Assemblée.

L'Assemblée choisit Marie Roche, résidant à Luxembourg en tant que scrutateur de l'Assemblée (Le président, le secrétaire et le scrutateur sont collectivement définis comme le Bureau de l'Assemblée).

Les actionnaires représentés à l'Assemblée ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence qui restera annexée au présent acte après avoir été signée par le représentant des actionnaires et les membres du Bureau de l'Assemblée (les Actionnaires).

Les procurations des Actionnaires représentés à l'Assemblée resteront également annexées au présent acte et seront signées par les parties.

Cette liste de présence montre que seize mille quatre cent soixante-cinq (16.465) actions ayant une valeur nominale de cent dollars américains (USD 100,-) chacune, représentant l'entièreté du capital social, sont représentées à l'Assemblée. Par conséquent, l'Assemblée peut valablement décider sur tous les objets de l'ordre du jour qui ont été précédemment communiqués aux Actionnaires présents ou représentés qui le reconnaissent expressément.

Les Actionnaires ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- I. Que les Actionnaires détiennent toutes les actions dans le capital social de la Société.
- II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:
 1. création de deux classes d'actions différentes et conversion des actions existantes;
 2. Modification des articles 3 et 11 des Statuts;

3. insertion dans les Statuts d'un article 14 concernant la dissolution de la Société;

4. autorisation pour tout administrateur de la Société ou tout employé de Loyens & Loeff ou Equity Trust Co. (Luxembourg) S.A. d'enregistrer et de refléter les changements dans le registre d'actionnaires de la Société; et

5. Divers.

III. Que les Actionnaires ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Actionnaires décident de créer deux classes d'actions, nommément classe d'actions A et classe d'actions B. en conséquence, les seize mille quatre cent soixante-cinq (16.465) actions existantes, ayant une valeur nominale de cent US dollars (USD 100,-) chacune, représentant l'entière du capital social de la Société sont converties comme suit:

- neuf mille sept cent trente-deux (9.732) actions, étant les actions portant les numéros 1 à 380, 3.631 à 7.726 et 11.210 à 16.465 inclus, sont converties en neuf mille sept cent trente-deux (9.732) actions de classe A ayant une valeur nominale de cent US dollars (USD 100,-) chacune; et

- six mille sept cent trente-trois (6.733) actions, étant les actions portant les numéros 381 à 3.630 et 7.727 à 11.209 inclus, sont converties en six mille sept cent trente-trois (6.733) actions de classe B ayant une valeur nominale de cent US dollars (USD 100,-) chacune.

Seconde résolution

En conséquence de la résolution qui précède et, afin de déterminer les droits et obligations particuliers des actions privilégiées, L'Assemblée décide de modifier les articles 3 et 11 des Statuts, qui auront désormais la teneur suivante:

" **Art. 3.** Le capital souscrit est fixé à USD 1.646.500,- (un million six cent quarante-six mille cinq cents US dollars), représenté par neuf mille sept cent trente-deux (9.732) actions de classe A, étant les actions portant les numéros 1 à 380, 3.631 à 7.726 et 11.210 à 16.465 inclus, ayant une valeur nominale de cent US dollars (USD 100,-) chacune et six mille sept cent trente-trois (6.733) actions de classe B, étant les actions portant les numéros 381 à 3.630 et 7.727 à 11.209 inclus, ayant une valeur nominale de cent US dollars (USD 100,-) chacune.

Chaque action, appartenant soit à la classe A ou la classe B, confère un droit de vote aux assemblées générales à son détenteur."

" **Art. 11.** L'Assemblée Générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société.

La distribution des bénéfices est la suivante:

- chaque année, le(s) détenteur(s) d'actions de classe B auront le droit de recevoir un dividende préférentiel et cumulatif à hauteur de USD 20.000.000,- (vingt millions US dollars); et

- une fois que le dividende préférentiel et cumulatif mentionné ci-dessus est payé, tout autre bénéfice sera distribué en proportion des actions détenues par les détenteurs d'actions sans tenir compte de la classe à laquelle elles appartiennent."

Troisième résolution

Les Actionnaires décident d'insérer un article 14 dans les Statuts qui aura la teneur suivante:

" **Art. 14.** La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution de l'Assemblée Générale, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts. L'Assemblée Générale nomme un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires, pour réaliser la liquidation et détermine leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire de l'Assemblée Générale, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et du paiement des dettes est distribué aux actionnaires proportionnellement aux actions détenues par chacun d'entre eux sans tenir compte de la classe à laquelle elles appartiennent."

Quatrième résolution

Les Actionnaires décident de donner pouvoir et d'autoriser tout administrateur de la Société, ou tout employé de Loyens & Loeff ou Equity Trust Co. (Luxembourg) S.A., chacun agissant individuellement avec un entier pouvoir de substitution, au nom et pour le compte de la Société, à enregistrer et refléter les changements dans le registre des actionnaires de la Société.

Estimation des coûts

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société en raison du présent acte s'élèvent approximativement à mille deux cents euros (1.200,- EUR).

103662

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte en original.

Signé: F. Piron, C. Benedetti, M. Roche et M. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 12 octobre 2009. Relation: LAC/2009/42216. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 octobre 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009135291/184.

(090163153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2009.

**La Norma Ubic S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,
(anc. La Norma Ubic S.A.).**

Siège social: L-7619 Larochette, 10-12, rue de Medernach.

R.C.S. Luxembourg B 29.492.

L'an deux mille neuf, le huit octobre.

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "LA NORMA UBIC S.A." ayant son siège social à L-7619 Larochette, 10-12, rue de Medernach, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 29492, (ci-après la "Société"), constituée originellement sous la dénomination sociale de "ZENG S.A.", suivant acte reçu par Maître Gérard LECUIT, notaire alors de résidence é Mersch, en date du 13 décembre 1988, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 88 du 6 avril 1989,

et dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le notaire instrumentant:

- en date du 17 octobre 1994, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 97 du 9 mars 1995, contenant notamment l'adoption de sa dénomination actuelle, et

- en date du 14 novembre 13 avril 2000, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 441 du 14 juin 2001.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Christian DOSTERT, employé privé, demeurant professionnellement à Junglinster.

Le Président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Albert SEEN, consultant financier, demeurant à Larochette.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Modification de l'objet de la Société afin de lui donner la teneur suivante:

"La Société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que définis à l'article 2 de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF"), à l'exclusion de toute activité commerciale.

Par actifs financiers au sens de la Loi, il convient d'entendre:

- (i) les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière, et
- (ii) les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

La Société n'est admise à détenir une participation dans une société qu'à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes."

2. Transformation de la Société, actuellement régie par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding, en société de gestion de patrimoine familial ("SPF") conformément aux dispositions légales de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF") et changement de la dénomination sociale en "LA NORMA UBIC S.A., SPF".

3. Adaptation et refonte complète des statuts.

4. Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier l'objet social et d'adopter en conséquence pour lui la teneur comme ci-avant reproduite dans l'ordre du jour sous le point 1).

Deuxième résolution

L'assemblée décide de transformer la Société, actuellement régie par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding, en société de gestion de patrimoine familial ("SPF") conformément aux dispositions légales de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF") et de changer la dénomination sociale en "LA NORMA UBIC S.A., SPF".

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de procéder à une refonte complète des statuts comme suit:

STATUTS

Titre préliminaire - Définitions

"Loi": signifie les dispositions légales de la loi du 15 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures;

"Loi SPF": signifie les dispositions légales de la loi du 11 mai 2007 concernant la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF");

"Statuts": signifie les statuts de la Société.

Titre I^{er} . - Dénomination - Durée - Objet - Siège social

Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme sous la dénomination de "LA NORMA UBIC S.A., SPF" (ci-après la "Société"), ayant la qualité de société de gestion de patrimoine familial au sens de la loi SPF.

Art. 2. La durée de la Société est illimitée.

Art. 3. La Société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que définis à l'article 2 de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF"), à l'exclusion de toute activité commerciale.

Par actifs financiers au sens de la Loi, il convient d'entendre:

- (i) les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière, et
- (ii) les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

La Société n'est admise à détenir une participation dans une société qu'à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Art. 4. Le siège social est établi à Larochette, (Grand-Duché de Luxembourg).

Par simple décision du conseil d'administration, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Titre II. - Capital social - Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à deux cent soixante-douze mille euros (272.000,- EUR), représenté par deux cent soixante-douze (272) actions d'une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR) chacune.

Les actions sont détenues par les investisseurs plus amplement définis ci-après.

Est considéré comme investisseur éligible au sens de la Loi:

- a) une personne physique agissant dans le cadre de la gestion de son patrimoine privé ou
- b) une entité patrimoniale agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques ou
- c) un intermédiaire agissant pour le compte d'investisseurs visés sub a) ou b) du présent paragraphe.

Chaque investisseur doit déclarer par écrit cette qualité à l'attention du domiciliataire ou, à défaut, des dirigeants de la SPF.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la Loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2 de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Titre III. - Assemblées générales des actionnaires - Décisions de l'associé unique

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation, le 3^{ème} mardi du mois de juin à 15.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les Statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou téléfax une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les Statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès-verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garan-

tissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Titre IV. - Conseil d'administration

Art. 9. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 10. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopieur un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 11. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ou les présents Statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, actionnaires ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration.

La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. La Société se trouve engagée par la signature conjointe de deux administrateurs, ou par la seule signature de l'administrateur-délégué.

Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la Société sera engagée par sa seule signature.

Titre V. - Surveillance de la société

Art. 14. Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire.

L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

Titre VI. - Exercice social - Bilan

Art. 15. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces Statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

Titre VII. - Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Titre VIII. - Modification des statuts

Art. 18. Les Statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

Titre IX. - Dispositions finales - Loi applicable

Art. 19. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée et la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF"), trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les Statuts."

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à mille deux cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: DOSTERT - SEEN - J. SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 16 octobre 2009. Relation GRE/2009/3747. Reçu soixante quinze euros 75 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Junglinster, le 22 octobre 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009135272/249.

(090163670) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2009.

Fleurs Carlo Warnier, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8008 Strassen, 122, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 89.943.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009135188/10.

(090163527) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2009.

GEE Hospitality Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 136.782.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GEE HOSPITALITY GROUP S.A.

Signatures

Director / Director

Référence de publication: 2009135189/12.

(090163301) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2009.

Maya House S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 62.524.

Le bilan de la société au 31/12/2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009135204/13.

(090163538) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2009.

**Rodelux S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,
(anc. Rodelux S.A.).**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 42.384.

L'an deux mille neuf, le neuf octobre.

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding RODELUX S.A., ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B numéro 42384, constituée en date du 11 décembre 1992 par-devant Maître Frank BADEN, alors notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), acte publié au Mémorial C numéro 119 du 19 mars 1993. Le capital social a été converti en Euros par acte sous seing privé en date du 8 avril 1999 dont l'extrait a été publié au Mémorial C numéro 93 du 27 janvier 2000.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur David SANA, maître en droit, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, qui désigne comme secrétaire Monsieur Aurélien LE RET, maître en droit, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Raphaël ROZANSKI, maître en droit, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

1 Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Adoption par la société de l'objet social d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF") et de la dénomination "RODELUX S.A., société de gestion de patrimoine familial" et modification subséquente des articles un et quatre des statuts qui auront dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}** . Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "RODELUX S.A., société de gestion de patrimoine familial", qui sera soumise à la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF")."

" **Art. 4.** La société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'instruments financiers au sens le plus large et notamment:

a) toutes les valeurs mobilières et autres titres, y compris notamment les actions et les autres titres assimilables à des actions, les parts de sociétés et d'organismes de placement collectif, les obligations et les autres titres de créance, les certificats de dépôt, bons de caisse et les effets de commerce;

b) les titres conférant le droit d'acquérir des actions, obligations ou autres titres par voie de souscription, d'achat ou d'échange;

c) les instruments financiers à terme et les titres donnant lieu à un règlement en espèces (à l'exclusion des instruments de paiement), y compris les instruments du marché monétaire;

d) tous autres titres représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières;

e) tous les instruments relatifs à des sous-jacents financiers, à des indices, à des matières premières, à des matières précieuses, à des denrées, métaux ou marchandises, à d'autres biens ou risques;

f) les créances relatives aux différents éléments énumérés sub a) à e) ou les droits sur ou relatifs à ces différents éléments,

que ces instruments financiers soient matérialisés ou dématérialisés, transmissibles par inscription en compte ou tradition, au porteur ou nominatifs, endossables ou non-endossables et quel que soit le droit qui leur est applicable.

La société a en outre pour objet la prise de participation sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères à condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de ces sociétés.

Elle peut aussi accorder sans rémunération des prêts, avances et garanties aux sociétés dans lesquelles elle a une participation directe.

La société doit exercer son activité dans les limites tracées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF")."

2. Refonte des statuts de la société qui auront dorénavant la teneur suivante:

"Titre I^{er} . Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "RODELUX S.A., société de gestion de patrimoine familial", qui sera soumise à la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF")."

Art. 2. Le siège de la société est établi dans la ville de Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la ville de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura, cependant, aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'instruments financiers au sens le plus large et notamment:

a) toutes les valeurs mobilières et autres titres, y compris notamment les actions et les autres titres assimilables à des actions, les parts de sociétés et d'organismes de placement collectif, les obligations et les autres titres de créance, les certificats de dépôt, bons de caisse et les effets de commerce;

b) les titres conférant le droit d'acquérir des actions, obligations ou autres titres par voie de souscription, d'achat ou d'échange;

c) les instruments financiers à terme et les titres donnant lieu à un règlement en espèces (à l'exclusion des instruments de paiement), y compris les instruments du marché monétaire;

d) tous autres titres représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières;

e) tous les instruments relatifs à des sous-jacents financiers, à des indices, à des matières premières, à des matières précieuses, à des denrées, métaux ou marchandises, à d'autres biens ou risques;

f) les créances relatives aux différents éléments énumérés sub a) à e) ou les droits sur ou relatifs à ces différents éléments,

que ces instruments financiers soient matérialisés ou dématérialisés, transmissibles par inscription en compte ou tradition, au porteur ou nominatifs, endossables ou non-endossables et quel que soit le droit qui leur est applicable.

La société a en outre pour objet la prise de participation sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères à condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de ces sociétés.

Elle peut aussi accorder sans rémunération des prêts, avances et garanties aux sociétés dans lesquelles elle a une participation directe.

La société doit exercer son activité dans les limites tracées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF").

Titre II. - Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à deux cent mille Euros (EUR 200.000,-) représenté par huit mille (8.000) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions de la société pourront être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur au gré de l'actionnaire.

La société pourra procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Le capital souscrit pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

La société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Dans le cas où une ou plusieurs actions sont détenues conjointement ou lorsque la propriété d'une ou de plusieurs actions font l'objet d'un contentieux, l'ensemble des personnes revendiquant un droit sur ces actions doit désigner un mandataire afin de représenter cette ou ces actions à l'égard de la société.

L'absence de la désignation d'un tel mandataire implique la suspension de tous les droits attachés à cette ou ces actions.

Titre III. - Administration

Art. 6. La société sera administrée par un conseil d'administration comprenant au moins trois membres, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la société. Les administrateurs seront élus par les actionnaires à l'assemblée générale qui déterminera leur nombre, leur rémunération et le terme de leur mandat. Le terme du mandat d'un administrateur ne peut excéder six ans, et les administrateurs conservent leur mandat jusqu'à l'élection de leurs successeurs. Les administrateurs peuvent être réélus à leur fonction pour différents mandats consécutifs.

Lorsqu'à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un associé unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Dans ce cas, l'administrateur unique exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Les administrateurs seront élus à la majorité simple des votes des actions présentes ou représentées. Tout administrateur peut être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de démission ou toute autre cause, cette vacance pourra être complétée sur une base temporaire jusqu'à la réunion de la prochaine assemblée générale des actionnaires, conformément aux dispositions légales applicables.

Art. 7. Le conseil d'administration choisira parmi ses membres un président. En cas d'empêchement, il est remplacé par l'administrateur le plus âgé.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou en cas d'empêchement de celui-ci, de l'administrateur le plus âgé, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Tout administrateur pourra se faire représenter aux conseils d'administration en désignant par écrit soit en original, soit par télécopie ou télégramme un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés. Au cas où lors d'une réunion, il existerait une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du président de la réunion sera prépondérante.

Les décisions du conseil d'administration peuvent aussi être prises par lettre circulaire, les signatures des différents administrateurs pouvant être apposées sur plusieurs exemplaires de la décision écrite du conseil d'administration.

Tout administrateur pourra en outre participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les uns les autres. La participation à une réunion tenue dans ces conditions est équivalente à la présence physique à cette réunion.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. De plus, il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La société sera engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou dans le cas où il y aurait un seul administrateur par sa seule signature, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu des dispositions de l'article 10 des statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration pourra déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, actionnaires ou non, agissant seuls ou conjointement.

Le conseil d'administration pourra aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, actionnaires ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV. - Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

Titre V. - Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale des actionnaires de la société représente tous les actionnaires de la société. Elle dispose des pouvoirs les plus larges pour décider, mettre en oeuvre ou ratifier les actes en relation avec les opérations de la société, à moins que les statuts n'en disposent autrement.

L'assemblée générale annuelle se réunit dans la ville de Luxembourg à l'endroit indiqué dans les convocations, le deuxième jeudi du mois d'avril à 11.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Les autres assemblées générales des actionnaires pourront se tenir au lieu et heure spécifiés dans les avis de convocation.

Chaque action donne droit à une voix. Chaque actionnaire pourra prendre part aux assemblées générales des actionnaires en désignant par écrit, par télécopie, e-mail, ou tout autre moyen de communication similaire une autre personne comme mandataire.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée d'actionnaires, et s'ils déclarent avoir connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée peut être tenue sans convocation ou publication préalable.

Lorsque la société n'a qu'un actionnaire unique, celui-ci est qualifié par la loi d'"associé" et exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des actionnaires.

Titre VI. - Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5,00 %) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société pourra être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. - Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives ainsi qu'à celles de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF").

II Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été contrôlée et signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, sera gardée à l'étude de celui-ci.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide d'adopter l'objet social d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF") et la dénomination RODELUX S.A., société de gestion de patrimoine familial et de modifier en conséquence les articles 1^{er} et 4 des statuts de la société, qui auront dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de RODELUX S.A., société de gestion de patrimoine familial, qui sera soumise à la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF")."

" **Art. 4.** La société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'instruments financiers au sens le plus large et notamment:

a) toutes les valeurs mobilières et autres titres, y compris notamment les actions et les autres titres assimilables à des actions, les parts de sociétés et d'organismes de placement collectif, les obligations et les autres titres de créance, les certificats de dépôt, bons de caisse et les effets de commerce;

b) les titres conférant le droit d'acquérir des actions, obligations ou autres titres par voie de souscription, d'achat ou d'échange;

c) les instruments financiers à terme et les titres donnant lieu à un règlement en espèces (à l'exclusion des instruments de paiement), y compris les instruments du marché monétaire;

d) tous autres titres représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières;

e) tous les instruments relatifs à des sous-jacents financiers, à des indices, à des matières premières, à des matières précieuses, à des denrées, métaux ou marchandises, à d'autres biens ou risques;

f) les créances relatives aux différents éléments énumérés sub a) à e) ou les droits sur ou relatifs à ces différents éléments,

que ces instruments financiers soient matérialisés ou dématérialisés, transmissibles par inscription en compte ou tradition, au porteur ou nominatifs, endossables ou non-endossables et quel que soit le droit qui leur est applicable.

La société a en outre pour objet la prise de participation sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères à condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de ces sociétés.

Elle peut aussi accorder sans rémunération des prêts, avances et garanties aux sociétés dans lesquelles elle a une participation directe.

La société doit exercer son activité dans les limites tracées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF")."

Deuxième résolution

L'assemblée décide une refonte des statuts de la société qui auront dorénavant la teneur déterminée au point 2. de l'ordre du jour.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, s'élève à environ neuf cent cinquante Euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: SANA - LE RET - ROZANSKI - J. SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 19 octobre 2009. Relation GRE/2009/3789. Reçu soixante quinze euros 75 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Junglinster, le 22 octobre 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009135250/240.

(090163686) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2009.

Euro Sea Trading S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 110.346.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 octobre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009135246/10.

(090163555) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2009.

Noemes Development S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 141.178.

In the year two thousand and nine, on the ninth of October.

Before Us, Maître Henri BECK, notary residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Mr Joseph ESFANDI, Businessman, residing in W1K 2JE London, 36, Park Street, England,

here represented by Mr Jean LAMBERT, master in economics, residing professionally in L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, by virtue of a proxy established on October 1st, 2009.

The said proxy, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, through its proxy holder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing person, represented as aforementioned, is the sole shareholder of the private limited liability company ("société à responsabilité limitée") established in Luxembourg under the name of NOEMES DEVELOPMENT S.à r.l. (hereafter "the Company"), having its registered office in L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B 141.178, incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Beck, notary public residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, on the 26th of August 2008, published in the Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations number 2269 of September 17, 2008.

II. The Company's share capital is set at TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (€ 12,500.-), divided into one hundred twenty-five thousand (125,000) shares of TEN CENT (€ 0.10) each.

The appearing person, represented as said before, has taken the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolved to increase the share capital of the Company by the amount of ONE THOUSAND EURO (€ 1,000.-) in order to raise it from its present amount of TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (€ 12,500.-) to the amount of THIRTEEN THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (€ 13,500.-) by creation and issue of ten thousand (10.000) new shares with a nominal value of TEN CENT (€ 0.10) each, vested with the same rights and obligations as the existing shares.

Subscription - Payment

The ten thousand (10,000) new shares are entirely subscribed by the authorized new shareholder, the private limited liability company Lou Mas S.à r.l. (hereafter "the Subscriber"), having its registered office at L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B 74.587, and are fully paid up by contribution in kind consisting of one hundred percent (100%) of the corporate capital of the company existing under French law, JED LISBONNE, a private limited liability company, having its registered office in F-75017 Paris, 5, rue Logelbach, registered with the French Trade and Companies' Office, section "Greffé du Tribunal de Commerce de Paris", under the number 489 973 917 (hereafter "the Contribution").

The contribution in kind represents a value in aggregate amount of ONE THOUSAND EURO (€ 1,000.-).

The company Lou Mas S.à r.l., prenamed, is hereby represented by two of its managers, namely:

- Mrs Catherine PEUTEMAN, private employee, residing professionally in L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugene Ruppert,
- Mr Patrice YANDE, private employee, residing professionally in L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugene Ruppert.

The Subscriber, represented as said before, stated that the Contribution is free of any pledge or lien or charge, as applicable, and that there subsist no impediments to the free transferability of such consideration to the Company.

The Subscriber, represented as said before, stated together with the Company that they will accomplish all formalities concerning the valid transfer to the Company of the Contribution.

Proof of the contribution's existence and value has been given to the undersigned notary by the balance sheet dated December 31, 2008 of JED LISBONNE, certified "true and correct".

Second resolution

Pursuant to the aforementioned increase of the share capital, article 6 of the articles of incorporation is amended as follows:

Art. 6. The capital is set at THIRTEEN THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (€ 13,500.-), divided into one hundred thirty-five thousand (135.000) share quotas of TEN CENT (€ 0.10) each.

Declaration

It is stated that the shares are attributed to the shareholders as followed:

1.- Mr Joseph ESFANDI, Businessman, residing in W1K 2JE London, 36, Park Street, England,	
one hundred twenty-five thousand shares	125,000
2.- The private limited liability company Lou Mas S.à r.l., having its registered office in L-2453 Luxembourg,	
19, rue Eugène Ruppert, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number	
B 74.587, ten thousand shares	10,000
Total: one hundred thirty-five thousand shares	135,000

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, represented as aforementioned, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing entity and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, acting as said before, who are known to the notary by their Surnames, Christian names, civil status and residences, they signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le neuf octobre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Joseph ESFANDI, Businessman, demeurant à W1K 2JE London, 36, Park Street, Angleterre, ici représenté par Monsieur Jean LAMBERT, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-2543 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, en vertu d'une procuration donnée le 1^{er} octobre 2009.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire du comparant et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Lequel comparant, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Le comparant, représenté comme dit ci-avant, est l'associé unique de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de NOEMES DEVELOPMENT S.à r.l. (ci-après "la Société"), ayant son siège social à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 141.178, constituée suivant un acte reçu par Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 26 août 2008, publié au Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations numéro 2269 du 17 septembre 2008.

II. Le capital social de la Société est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500.-), représenté par cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de DIX CENTS (€ 0,10) chacune.

Le comparant, représenté comme dit ci-avant, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social à concurrence du montant de MILLE EUROS (€ 1.000,-) pour le porter de son montant actuel de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500,-) au montant de TREIZE MILLE CINQ

CENTS EUROS (€ 13.500,-) par la création et l'émission de dix mille (10.000) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de DIX CENTS (€ 0,10) chacune, investies des mêmes droits et obligations que les parts existantes.

Souscription - Libération

Les dix mille (10.000) nouvelles parts sociales sont entièrement souscrites par le nouvel associé agréé, la société à responsabilité limitée Lou Mas S.à r.l. (ci-après "le Souscripteur"), avec siège social à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 74.587, et ont été libérées par un apport en nature consistant en cent pour cent (100%) du capital social de la société de droit français, JED LISBONNE, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à F-75017 Paris, 5, rue Logelbach, inscrite au registre de commerce et des sociétés en France, section "Greffe du Tribunal de Commerce de Paris", sous le numéro 489 973 917 (ci-après "l'Apport").

L'Apport représente un montant total de MILLE EUROS (€ 1.000,-).

La société à responsabilité Lou Mas S.à r.l., préqualifiée, est ici représentée par deux de ses gérants, à savoir:

- Madame Catherine PEUTEMAN, employée privée, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert,

- Monsieur Patrice YANDE, employé privé, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

Le Souscripteur, représenté comme dit ci-avant, a déclaré que l'Apport est libre de tout privilège ou gage et qu'il n'existe aucune restriction à la cessibilité de l'Apport.

Le Souscripteur, représenté comme dit ci-avant, a déclaré avec la Société qu'ils accompliront toutes les formalités relatives au transfert valable de l'Apport à la Société.

Preuve de l'existence et de la valeur de l'Apport a été donnée au notaire soussigné par la production du bilan daté au 31 décembre 2008 de la société JED LISBONNE, certifié "véritable et juste".

Deuxième résolution

Suite à la prédite augmentation de capital, l'article 6 des statuts est modifiée comme suit:

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de TREIZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 13.500,-), représenté par cent trente-cinq mille (135.000) parts sociales de DIX CENTS (€ 0,10) chacune

Déclaration

Il est constaté que les parts sociales sont attribuées aux associés comme suit:

1.- Monsieur Joseph ESFANDI, Businessman, demeurant à W1K 2JE London, 36, Park Street, Angleterre, cent vingt-cinq mille parts sociales	125.000
2.- La société à responsabilité limitée Lou Mas S.à r.l., avec siège social à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 74.587, dix mille parts sociales	10.000
Total: cent trente-cinq mille parts sociales	135.000

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante, représentée comme dit ci-avant, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée aux comparants, agissant comme dit ci-avant, connus du notaire par noms et prénoms, états et demeures, ils ont signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: J. LAMBERT, C. PEUTEMAN, P. YANDE, Henri BECK

Enregistré à Echternach, le 13 octobre 2009. Relation: ECH/2009/1470. Reçu soixante-quinze euros 75,00.- €

Le Receveur (signé): J.- M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial.

Echternach, le 19 octobre 2009.

Henri BECK.

Référence de publication: 2009135247/140.

(090163567) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2009.

Beuritz S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 84.264.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BEURITZ S.A.
Intertrust (Luxembourg) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2009135217/12.

(090163341) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2009.

SIF S.A., Société d'Investissements Ferroviaires, Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R.C.S. Luxembourg B 101.067.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2007, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Société d'Investissements Ferroviaires S.A.
En abrégé SIF S.A.
Fidalux S.A.
BLONDEAU Christophe
Administrateur

Référence de publication: 2009135216/15.

(090163339) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2009.

SIF S.A., Société d'Investissements Ferroviaires, Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R.C.S. Luxembourg B 101.067.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2006, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Société d'Investissements Ferroviaires S.A.
En abrégé SIF S.A.
Fidalux S.A.
BLONDEAU Christophe
Administrateur

Référence de publication: 2009135214/15.

(090163337) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2009.

SIF S.A., Société d'Investissements Ferroviaires, Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R.C.S. Luxembourg B 101.067.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2005, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Société d'Investissements Ferroviaires S.A.
En abrégé SIF S.A.
Fidalux S.A.
BLONDEAU Christophe

Administrateur

Référence de publication: 2009135212/15.

(090163329) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2009.

Bethel Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 1, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 139.363.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2009135128/9.

(090163130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2009.

HARROGATE Aktiengesellschaft - société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1461 Luxembourg, 27, rue d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 133.000.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 8 octobre 2009 que le siège social de la société a été transféré au L-1461 Luxembourg, rue d'Eich 27 avec effet au 8 octobre 2009.

Luxembourg, le 8 octobre 2009.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009135068/14.

(090162436) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2009.

Business Consult S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8832 Rombach-Martelange, 7/1, rue des Tilleuls.

R.C.S. Luxembourg B 99.201.

*Extrait de l'assemblée
générale extraordinaire du 1^{er} juillet 2009*

Le point n° 1. est abordé:

A l'unanimité, l'assemblée générale décide de prolonger les mandats de son administrateur-délégué, Monsieur DEFOURNY Marcel demeurant à L-8832 ROMBACH, Rue des Tilleuls 7/1, ainsi que de ses administrateurs, Messieurs DEFOURNY Marcel demeurant à L-8832 ROMBACH, Rue des Tilleuls 7/1, DEFOURNY Gaëtan demeurant à B-4217 HERON, Chaussée de Wavre 30B et DEFOURNY Benoit demeurant à B-4000 LIEGE, Rue Saint Laurent 324, pour une durée de 6 ans.

Le point n° 2. est abordé:

A l'unanimité, l'assemblée générale décide de prolonger le mandat de son commissaire aux comptes, Madame PHILIPIN Isabelle demeurant à B-6810 IZEL-GARE, Rue du Bois Brûlé 8, pour une durée de 6 ans.

Le point n° 3. est abordé:

Néant

DEFOURNY Marcel / DEFOURNY Gaëtan / MARECHAL Cindy

Le Président / Le secrétaire / Le scrutateur

Référence de publication: 2009135056/22.

(090162484) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2009.

Financière Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 95.723.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 08 juin 2009 à 14.00 heures à Luxembourg

- L'assemblée décide à l'unanimité de renouveler les mandats de Monsieur Koen LOZIE et de COSAFIN S.A. représentée par M. Jacques BORDET demeurant 10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Administrateurs et de Pierre SCHILL, Commissaire aux Comptes.
- L'assemblée décide à l'unanimité de nommer Monsieur Joseph WINANDY, Administrateur, demeurant 92, rue de l'Horizon, L-5960 ITZIG Administrateur en remplacement de Monsieur Jean QUINTUS.
- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux comptes viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31.12.2009.

Pour copie conforme
Signature
Le Président de l'Assemblée

Référence de publication: 2009134836/18.

(090162745) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2009.

Macquarie Office Europe No1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 122.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 10, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 122.869.

Extrait de l'assemblée générale ordinaire des associés qui s'est tenue le 13.10.2009

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'accepter la démission de Monsieur Adrian Taylor et de nommer Madame Jill Rikard-Bell, 1, Martin Place, NSW 2000 Sydney, Australie, comme gérant A de la société à partir de ce jour.

Pour copie conforme
Jean-Luc Seidenberg / A. LEWIS
Gérant A / Gérant B

Référence de publication: 2009134808/14.

(090162670) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2009.

OIRP Investment 7 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 14.711.970,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 129.625.

Dépôt rectificatif du dépôt initial L090146615.05 déposé le 22 septembre 2009

Dans l'avis publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 1997 du 13 octobre 2009 relatif à la démission et nomination de gérants, il y a lieu de lire "Nicolas Brimeyer" au lieu de "Nicolas Briemeyer".

Pour OIRP Investment 7 S.à r.l.
Signature

Référence de publication: 2009134810/13.

(090162522) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2009.

Macquarie Office Germany Atrium S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.240.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 10, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 122.870.

Extrait de la résolution de l'associé unique du 13 octobre 2009

L'Associé Unique accepte la démission de Monsieur Adrian Taylor et décide de nommer en remplacement Madame Jill Rikard-Bell, 1, Martin Place, NSW 2000 Sydney, Australia, comme gérant A de la société à partir de ce jour.

Pour copie conforme
Mr Jean-Luc Seidenberg / Mrs Audrey Lewis
Gérant A / Gérant B

Référence de publication: 2009134811/14.

(090162690) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2009.

Advanced Risk Private Equity Sàrl SICAR, Société à responsabilité limitée sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 108.317.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 octobre 2009.

Gérard LECUIT

Notaire

Référence de publication: 2009134797/13.

(090162949) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2009.

Delphi Technologies Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4940 Bascharage, avenue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 148.581.

EXTRAIT

Par résolution du 5 octobre 2009, l'associé unique de Delphi Technologies Holding S.à r.l. a:

- confirmé les mandats de

* Marc Christopher McGuire, né le 1^{er} mars 1950 en Californie, Etats-Unis d'Amérique, demeurant professionnellement au 64, Avenue de la Plaine de France, F-93290, Tremblay, France, en tant que gérant B de la Société avec effet immédiat, et

* Isabelle Marthe Odette Vagne, née le 1^{er} novembre 1965, à Le Raincy, France, demeurant professionnellement au 64, Avenue de la Plaine de France, F-93290, Tremblay, France, en tant que gérant B; et

- nommé les personnes suivantes en tant que nouveaux gérants de la Société à compter du 5 octobre 2009 et pour une durée indéterminée:

* John Sheehan, né le 16 août 1960, à Washington DC, Etats-Unis d'Amérique, demeurant professionnellement au 5725 Delphi Drive, Troy, MI 48098, Etats-Unis d'Amérique, en tant que gérant A;

* David Sherbin, né le 6 septembre 1959, à Détroit, Michigan, Etats-Unis d'Amérique, demeurant professionnellement au 5725 Delphi Drive, Troy, MI 48098, en tant que gérant A;

* Harry Wilson Wagner II, né le 13 juin 1957, à Michigan, Etats-Unis d'Amérique, demeurant professionnellement à l'Avenue de Luxembourg, L-4940 Bascharage, en tant que gérant B; et

* Jean-Michel Paumier, né le 26 juin 1966, à Tours, France, demeurant professionnellement à l'Avenue de Luxembourg, L-4940 Bascharage, en tant que gérant B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 19 octobre 2009.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2009134804/29.

(090162939) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2009.

Golfstar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 10, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 35.208.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale
qui s'est tenue le 29 mai 2009 à 14.00 heures à Luxembourg*

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente Assemblée.

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de renouveler les mandats de Monsieur Koen LOZIE et de la société COSAFIN S.A., représentée par M. Jacques Bordet, 10, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Administrateurs de la société.

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de nommer
Monsieur Joseph WINANDY, Administrateur de sociétés,
Né le 16 février 1946 à Ettelbruck
Demeurant au 92, rue de l'Horizon, L-5960 Itzig
au poste d'Administrateur de la société pour une période d'un an.

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de renouveler le mandat de Commissaire aux comptes de la société FIDUCIAIRE HRT, 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg pour une période d'un an.

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2009.

Pour copie conforme
Signature / Signature
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009134824/25.

(090162706) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2009.

BPT Arista SA SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 132.056.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège social de la Société le 29 avril 2009 que:

Monsieur Peter HOJLAND a démissionné de ses fonctions d'administrateur de la Société avec effet au 16 novembre 2008.

Monsieur Torben SCHON a démissionné de ses fonctions d'administrateur de la Société avec effet au 9 mars 2009.

Monsieur Frantz PALLUDAN, demeurant au 38, Ostergade, DK-1019, Copenhague, Danemark, est nommé en tant qu'administrateur de la Société avec effet au 20 octobre 2009 et ce jusqu'à la tenue de la prochaine assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2010.

Monsieur Dmitry VASILIEV, demeurant au 3, Crossfield Road, NW3 4NS, Londres, Royaume-Uni, est nommé en tant qu'administrateur de la Société avec effet au 20 octobre 2009 et ce jusqu'à la tenue de la prochaine assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2010.

Le conseil d'administration de la Société se compose comme suit pour une durée se terminant à l'assemblée générale ordinaire de la Société qui se tiendra en 2010:

- Monsieur Alain HEINZ;
- Monsieur Leif SKOV;
- Monsieur Nikolaj STAMPE;
- Monsieur Peer MUNKHOLT;
- Monsieur Frantz PALLUDAN et
- Monsieur Dmitry VASILIEV.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 21 octobre 2009.

Référence de publication: 2009134807/30.

(090162452) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2009.

MEIF Luxembourg Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1648 Luxembourg, 46, place Guillaume II.
R.C.S. Luxembourg B 97.123.

—
Les comptes annuels au 31 mars 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 15 octobre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009134885/10.

(090162754) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2009.

Burryi S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 22, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 122.814.

Merci de bien vouloir prendre note que l'associée M&W IMMOBILIEN -UND UNTERNEHMENSBERATUNGSGESELLSCHAFT MBH a désormais son siège social à 13597 Berlin (Allemagne), Freiheit 6, et est inscrite à la Lower Court of Charlottenburg sous le numéro HRB 115074.

Luxembourg, le 14 octobre 2009.

Pour avis sincère et conforme

Pour BURRYI S.à r.l.

Marcel STEPHANY

Référence de publication: 2009134799/14.

(090162821) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2009.

Delphi Global Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4940 Bascharage, avenue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 148.580.

EXTRAIT

Par résolution du 5 octobre 2009, l'associé unique de Delphi Global Holdings S.à r.l. a:

- confirmé les mandats de:

* Marc Christopher McGuire, né le 1^{er} mars 1950 en Californie, Etats-Unis d'Amérique, demeurant professionnellement au 64, Avenue de la Plaine de France, F-93290, Tremblay, France, en tant que gérant B de la Société avec effet immédiat, et

* Isabelle Marthe Odette Vagne, née le 1^{er} novembre 1965, à Le Raincy, France, demeurant professionnellement au 64, Avenue de la Plaine de France, F-93290, Tremblay, France, en tant que gérant B; et

- nommé les personnes suivantes en tant que nouveaux gérants de la Société à compter du 5 octobre 2009 et pour une durée indéterminée:

* John Sheehan, né le 16 août 1960, à Washington DC, Etats-Unis d'Amérique, demeurant professionnellement au 5725 Delphi Drive, Troy, MI 48098, Etats-Unis d'Amérique, en tant que gérant A;

* David Sherbin, né le 6 septembre 1959, à Détroit, Michigan, Etats-Unis d'Amérique, demeurant professionnellement au 5725 Delphi Drive, Troy, MI 48098, en tant que gérant A;

* Harry Wilson Wagner II, né le 13 juin 1957, à Michigan, Etats-Unis d'Amérique, demeurant professionnellement à l'Avenue de Luxembourg, L-4940 Bascharage, en tant que gérant B; et

* Jean-Michel Paumier, né le 26 juin 1966, à Tours, France, demeurant professionnellement à l'Avenue de Luxembourg, L-4940 Bascharage, en tant que gérant B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 19 octobre 2009.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2009134805/29.

(090162938) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2009.

Bryce Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 63.146.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2009134599/9.

(090162506) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2009.
